

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 26 MARS 2009

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 26 Mars 2009

**La séance est ouverte à 09 H 50
sous la Présidence de Monsieur Eugène CASELLI
Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Gérard SBRAGIA - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Joël DUTTO représenté par Patrick MAGRO - France GAMERRE représentée par Sabine BERNASCONI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Mourad KAHOUL représenté par Maxime TOMMASINI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Frédéric OUNANIAN représenté par Martine MATTEI - Gilles PAGLIUCA représenté par Robert HABRANT - Guy PONTOUS représenté par Corinne LEGAL - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs :

Jean-luc BENNAHMIA S - Olivier BLANC - Pascal CHAIX - Bernard GIRAUD - Fabrice JULLIEN-FIORI - Christophe MADROLLE - Danielle MILON - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, le quorum étant fixé à 79, il est constaté qu'il est atteint, la séance est ouverte.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2009

Je sou mets à votre approbation le procès verbal de la séance du 19 février 2009. Y a-t-il des observations ?

Le procès verbal de la séance du 19 février 2009 est approuvé à l'unanimité.

II – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 19 FEVRIER 2009

Conformément aux dispositions de la délibération 004/314 CC en date du 31 mai 2008, il convient de rendre compte au Conseil des décisions du Bureau du 19 février 2009. Elles vous ont été communiquées en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

Avec le débat et le vote du budget, qui seront suivis par l'examen des quelque deux cents rapports inscrits à l'ordre du jour, notre Communauté Urbaine aborde son rendez-vous majeur de l'année. On décide en effet ce matin de la direction que prendront nos actions, de ce que sera la politique de Marseille Provence Métropole tout au long de l'année en cours et même au-delà, et cela à un moment où les effets déjà graves de la crise viennent s'ajouter aux difficultés propres à MPM.

Ce budget primitif 2009, le premier de la nouvelle mandature, présente un équilibre financier en nette amélioration. Notre ferme volonté d'engager MPM sur la voie du redressement de ses finances y trouve déjà une traduction dans les chiffres, et loin de devoir réduire nos investissements, nous allons pouvoir les maintenir au niveau soutenu qu'exigent l'exercice de nos compétences et notre rôle encore plus essentiel en période de crise d'investisseur et donneur d'ordres aux entreprises.

Mais je veux insister ce matin sur les conditions dans lesquelles ce budget a pu être préparé. C'est-à-dire, conformément à la méthode que nous avons impulsée depuis maintenant une année : avec le concours actif de l'ensemble des Maires de nos dix-huit communes, et dans le cadre d'une large concertation réalisée, chacun peut le dire, dans le meilleur esprit.

Qu'il s'agisse des maires et, notamment, du Maire de Marseille, des élus siégeant dans les commissions ou des différents services de MPM, tout le monde s'est impliqué afin que notre collectivité puisse engager et garantir une politique d'investissement équitable et solidaire entre les dix-huit communes. Je tiens particulièrement à remercier M. Jean-Pierre Giorgi, Maire de Carnoux et rapporteur du budget, et M. Vincent Coulomb, Président de la Commission Finances, pour leur contribution à la réalisation du budget primitif qui - cela n'a pu vous échapper - tient le plus grand compte des priorités avancées par chacun des Maires.

Je tiens également à remercier le Président du Conseil Général pour l'ensemble des sommes allouées dans le cadre du plan quinquennal, soit 250 millions d'euros qui, au cours de cette mandature, vont nous permettre de réaliser des investissements stratégiques, tout en nous donnant la possibilité de moins emprunter.

Je veux espérer que, toutes et tous, ici, nous aurons à cœur de continuer à travailler de cette façon. La difficulté des temps et l'ampleur des besoins dont nos concitoyens attendent la juste et légitime satisfaction, nous commandent de privilégier la recherche de ce qui nous rapproche au lieu d'insister toujours sur ce qui peut nous opposer. Pour ma part, croyez bien que je n'entends pas m'écarter de cette ligne de conduite.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Coulomb, la Commission Fonctionnement de la Communauté Urbaine s'est réunie le 23 mars, pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur COULOMB.- La Commission s'est réunie dans un parfait esprit et de manière studieuse. Tous les rapports soumis ont été adoptés à l'unanimité sauf les quatre premiers rapports qui concerne le budget primitif sur lesquels le groupe UPAC a fait valoir sa réserve de vote.

1. FCT 001-26/03/09 CC - Approbation du Budget Primitif 2009

Monsieur GIORGI.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, il me revient le privilège de vous présenter le budget primitif, budget principal bien évidemment et budget annexes, eau, assainissement, ports de plaisance, crématorium, marché intérêt national. Vous avez dans le document qui a été distribué les équilibres des sections de fonctionnement et d'investissement pour chaque budget.

Je me contenterai de résumer les grandes lignes du budget principal 2009 qui, comme l'a souligné notre Président, est le premier de la nouvelle mandature.

Ce budget, cela ne vous aura pas échappé, est conforme aux grandes orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires à savoir : amélioration de la section de fonctionnement, fiscalité des ménages stable, investissements dynamiques.

S'agissant de l'amélioration de la section de fonctionnement, celle-ci peut être réalisée par une optimisation des recettes et une meilleure maîtrise des dépenses. La section s'équilibre à hauteur de 837.6 millions d'euros. Les ressources sans augmentation des taux de la fiscalité ménages, progressent de 4.2% grâce notamment à la taxe professionnelle dont le produit évolue de 12 millions d'euros à hauteur de 289 millions d'euros. Le taux de taxe professionnelle a été porté à 23.92% contre 23.43% l'année précédente.

Les dépenses, pour leur part, progressent de 3.7% en tenant compte du rattrapage de versement des compensations financières RTM sur 2008. Si on neutralise ce rattrapage, les charges évoluent de 3%. Les charges de personnel, quant à elles, progressent de 4 points. En plus des effets du glissement vieillesse technicité, il a été tenu compte de la hausse des titres restaurants, de la revalorisation du régime indemnitaire. De ce fait, l'autofinancement brut ainsi dégagé ressort à 66.5 millions d'euros. Il permet de couvrir le remboursement en capital de la dette. La capacité de désendettement sur cet exercice ressort à 17.8 ans contre 27 l'année précédente.

Le deuxième pilier est la fiscalité ménages stable. Il avait été envisagé pour ne pas ajouter aux difficultés dues à la crise économique de ne point augmenter les taux d'imposition. Ceux-ci sont proposés stables à hauteur de 1.95% pour la taxe d'habitation, 1.88% pour le foncier bâti et 2.26% pour le foncier non bâti. Les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, quant à elles, seront reconduits à l'identique en attendant l'harmonisation prévue par la loi.

Le troisième pilier est celui des investissements. Le Président l'a rappelé, ils restent dynamiques. Il avait été annoncé en effet un niveau d'investissement élevé, notamment en raison des engagements passés, mais aussi en raison du désir d'aider à la reprise économique et aussi afin d'accélérer l'amélioration de nos infrastructures. C'est ainsi que plus de 328 millions d'euros sont proposés en crédits de paiement pour les opérations réelles d'investissement.

Le niveau de nos recettes d'investissement, qui progressent de plus de 20% par rapport à 2008 à hauteur de 176 millions d'euros, nous permet un moindre recours à l'emprunt. L'emprunt d'équilibre ressort à 180,8 millions d'euros en nette diminution par rapport à l'exercice précédent puisque celui-ci s'élevait à 252 millions d'euros.

En conclusion, le budget 2009 est tout à fait conforme aux orientations exposées lors du débat préalable. Il traduit l'amorce du redressement financier de notre institution malgré un contexte économique peu favorable. Il témoigne aussi d'une ferme volonté de continuer d'assurer notre rôle essentiel dans le développement du territoire et de rester un acteur économique responsable.

Merci de votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Giorgi, y a-t-il des interventions ?

Monsieur BERTRAND.- Malgré un contexte économique national et international très défavorable, c'est-à-dire : des difficultés importantes au niveau des entreprises génératrices de moyens importants pour les collectivités au travers des produits de la taxe professionnelle, des inconnues au niveau de la réforme de cette même taxe professionnelle, un retrait de plus en plus important de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales et EPCI entre autre au niveau de la DGF qui diminue en euro constant et même en euro courant par tête d'habitant, de la crise qui n'a vraisemblablement pas produit tous ses effets, auxquels on doit rajouter la situation financière particulièrement délicate de MPM dont certains points très préoccupants ont été rappelés encore dernièrement par le dernier audit du mois dernier tels que : un endettement trop élevé, un autofinancement nettement insuffisant, une montée en puissance de l'annuité de la dette, une capacité de désendettement de 27 ans (alors qu'il est fortement conseillé de ne pas dépasser une douzaine d'années et encore), il est évident que ce constat de situation préoccupante pèsera lourd ces prochaines années sur les marges de manœuvre de Marseille Provence Métropole.

Malgré la situation économique défavorable, le retrait de l'état et la situation financière préoccupante de notre EPCI, les composantes principales du budget 2009 témoignent d'une réelle volonté, comme promis, de commencer à assainir la situation. Cette tâche sera d'autant plus nécessaire, mais difficile ces prochaines années, qu'il faudra se préparer à assumer les dépenses conséquentes au fonctionnement de l'incinérateur dès 2011 en année pleine.

Malgré ce contexte difficile, le budget 2009 témoigne de la volonté de redresser les finances très affectées de MPM. On peut noter :

- un recours à l'emprunt en baisse de 70 millions d'euros soit une diminution de 28% par rapport à 2008. Cette diminution d'emprunt ne se fera pas au détriment de l'investissement puisque 330 millions d'euros sont programmés à ce budget 2009 et beaucoup plus si l'on prend en compte les budgets annexes.

- un autofinancement en nette augmentation qui permettra contrairement aux autres années, de couvrir en totalité le remboursement de l'annuité en capital à la section d'investissement.

- une capacité de désendettement ramenée de 27 ans en 2008 à 18 ans en 2009.

- un début de maîtrise au niveau des ordures ménagères,

- une forte augmentation du montant des subventions dont une partie importante provient du Conseil Général avec notamment, le commencement du plan quinquennal de soutien de 250 millions d'euros qui permettra en outre de réduire les emprunts dont la dette qui en aurait résulté tout en maintenant une forte capacité d'investissement.

- des dépenses d'investissement productrices de recettes futures avec la programmation des ZAC de Florides, d'Empallières, d'Athélia.

Malgré toutes les dépenses et les investissements programmés, il est remarquable de noter que la fiscalité ménages ne connaîtra pas de hausse de taux, quand à la TEOM, elle verra également son taux stabilisé au même niveau que celui de 2008 dans chacune des communes de MPM. Compte tenu de ces différents paramètres ainsi que d'autres qu'il serait fastidieux d'énumérer, notre groupe Ensemble pour l'Avenir votera favorablement le budget primitif 2009.

(Applaudissements)

Monsieur MUSELIER, - Monsieur le Président, mes chers collègues, en matière de gestion d'une collectivité il n'y a pas de génération spontanée...les changements de majorité, contrairement à ce qu'affirmait en 1981 un ministre de la culture du Gouvernement de Pierre Mauroy, ne permettent pas de « passer de l'Ombre à la Lumière ».

Les ressources budgétaires ne tombent pas du ciel,. Comme l'a démontré Louis Pasteur dans ses expériences soigneuses et méthodiques qui ont clairement établi au XIX^{ème} siècle que dans tous les cas supposés de génération spontanée, il y avait en fait des germes, des œufs, à l'origine des être vivants.

Au regard de ce budget primitif 2009 que l'on vient de nous présenter, ce n'est pas à Louis Pasteur que j'en appelle mais au Professeur Pierre Pene, Maire de Carry le Rouet, Président de la Commission des Finances qui dès le Compte Administratif 2007 de MPM soulignait :

- Une stabilisation des dépenses de fonctionnement déjà constatée en 2006,
- Une poursuite soutenue des efforts d'équipements de MPM,
- Une couverture des emprunts assurée par les ressources propres conformément aux règles de l'équilibre budgétaire.

J'en appelle aussi au Professeur Francis Giraud, Maire de Roquefort la Bédoule qui en qualité de Président du groupe Cap sur l'Avenir dans sa présentation du budget primitif 2008 énonçait la priorité de la politique budgétaire de MPM à savoir la constitution d'une meilleure épargne de gestion par une stabilisation des dépenses de fonctionnement qui augmentaient moins que l'inflation, +0,7% avec une inflation de +1,5%. Une meilleure épargne de gestion, par une maîtrise continue des charges de personnel, qui ne représentaient que 19,6% de nos dépenses de fonctionnement contre 23% en moyenne nationale. Ainsi, nous dégagions à ce budget primitif 2008, une épargne brute de 40 millions d'euros, contre 23 millions au budget primitif 2007 et 17 millions au budget primitif 2006.

Parallèlement, nos recettes de fonctionnement étaient en augmentation. Nos produits de fiscalité au sens large augmentaient globalement de +3,2 %, donc plus que nos dépenses de fonctionnement et cela sans aucune augmentation des taux d'imposition.

Nous étions par conséquent dans une politique de gestion rigoureuse et responsable de nos charges courantes de fonctionnement, tout en investissant pour préparer l'avenir et rattraper notre retard.

Vous avez choisi de poursuivre cette politique pour partie.

En 2009, vous n'augmentez pas les taux de fiscalité ménages. J'en conclus que nous avons bien géré. Cette continuité dans la gestion de nos finances me rassure.

Cette situation appelle cependant deux remarques :

Première remarque : Alors que la Gauche n'a pas voté le plan de relance au niveau du parlement, c'est en partie grâce à la mise en œuvre du plan de relance du Gouvernement et à nos investissements antérieurs pour les exercices, 2004, 2005, 2006 et 2007 que MPM bénéficiera dès 2009, sans attendre 2010, du fonds de compensation de la TVA 2008. Il permettra ainsi d'apporter une recette supplémentaire au budget primitif 2009 en investissement.

Dans un contexte difficile sur le plan économique et financier, MPM bénéficie d'un effet de levier qui permet de présenter un budget en équilibre tout en n'augmentant pas la fiscalité ménage. La taxe professionnelle que vous avez décidé d'augmenter dégage des ressources nouvelles, bien sûr par l'effet d'augmentation des bases, et grâce à une politique très active de développement économique que nous avons conduite sous la précédente mandature.

Deuxième remarque : Je crains que ce budget ne prépare pas l'avenir car l'investissement de MPM diminue de 7,7% en 2009 par rapport à 2008. Vous affichez une augmentation globale des budgets d'investissements supérieure de 15% à la moyenne des budgets des années 2004 à 2007. Cette méthode peut traduire une annonce sans lendemain par le jeu de l'agrégation des budgets annexes. Elle ne garantit pas la pérennisation de nos ressources issues du FCTVA en 2010. Elle fait donc courir le risque certain d'une perte de recette dans l'équilibre du budget 2010.

Je voudrais par ailleurs faire deux observations :

Première observation : Avec quelques réserves, je suis sensible au fait que commune par commune, les Maires ait été écoutés.

En effet, la tentation est légitime pour un Maire, quelle que soit la commune qu'il représente, de défendre en premier ses administrés et le territoire qui l'ont élu. Cette démarche, je la comprends. Pour autant, elle représente une forme d'aménagement du territoire métropolitain par défaut, en l'absence de tout autre vision.

Deuxième observation : En tant que Marseillais, je me réjouis des bases de travail qui semblent régir aujourd'hui un dossier consensuel de Marseille : « le projet centre ville vieux-port ». Il a été voté à l'unanimité au Conseil Municipal de Marseille et pratiquement dans les mêmes termes par notre assemblée. Il nous faut toutefois rappeler que comme toutes les autres communes, la Ville de Marseille est représentée par son Maire, Jean-Claude Gaudin.

Selon le principe de subsidiarité il existe des Mairies de secteurs qui sont des échelons déconcentrés sous l'autorité du Maire de Marseille.

Aujourd'hui, c'est avec le Maire de Marseille ou l'Adjoint qu'il a désigné que doivent se négocier les enveloppes financières de travaux de proximité réalisés par MPM sur le territoire de la commune, c'est la seule manière de conserver une vision globale des enjeux et des priorités, le Maire validant ses choix lors de conférences de programmation annuelles avec les Maires de secteur.

Une approche différente de la relation de MPM avec Marseille apparaîtrait très vite comme une indécatesse vis-à-vis du Maire de Marseille, une atteinte à la fonction et pour tout dire une violation du suffrage universel ainsi qu'une déstructuration de la ville mère.

Une logique de guichet ne peut se substituer à une vision d'aménagement.

On ne peut parler du budget 2009 que vous soumettez à notre assemblée sans évoquer le plan quinquennal d'investissement 2009-2013 et la convention cadre à intervenir entre la Communauté Urbaine et le Conseil Général des Bouches du Rhône. Je ne veux pas jouer les Cassandre, mais le plan ne propose que 50 millions d'euros par an pendant 5 ans, soit à peine plus de 10% des dépenses d'investissements de MPM en 2008... Nous pensons que cette aide aurait du être mise en œuvre bien avant 2008, en reconnaissance des compétences de MPM et du nécessaire croisement des finances pour les grands dossiers d'aménagement. Malheureusement, une lecture différente a prévalu de la part du Président du Conseil Général des Bouches du Rhône.

Le Président du Conseil Général des Bouches du Rhône insiste souvent sur son respect des Maires et de leurs volontés. Sur ce point, notre groupe vous soutiendra toujours. Mais, dans les faits, pourquoi n'avoir financé que 3% du projet Métro - Tramway de Marseille et si peu les grandes opérations ?

D'ailleurs, si je dois rapporter les crédits affectés à Marseille, je trouve que Marseille est oubliée, entre autre en matière de voirie et parcs de stationnement. En effet, Marseille ne se voit gratifiée que de 55% des crédits de paiements 2009, malgré la prise en compte de certains grands dossiers. Cela me paraît insuffisant, surtout si je me remémore les promesses de financement pour Marseille pendant la campagne électorale. Alors que la crise ne se profilait pas encore, les promesses étaient bien supérieures à ce que prévoit le plan quinquennal.

Lors du débat à propos du Rapport d'Orientations Budgétaires j'avais eu l'occasion, après avoir dénoncé les faux semblants de rappeler les vrais enjeux pour Marseille Provence Métropole.

Je ne sens pas en l'état du budget 2009 de réponse concrète en ce qui concerne le développement du port ni d'ambition de votre part en ce qui concerne les infrastructures de transport, de voirie, et d'aménagement durable.

Pour autant, j'ai noté un engagement sur :

- Les crédits d'étude pour le prolongement du tramway Castellane - Cours Saint Louis.
- Les crédits d'étude et de réalisation pour requalifier l'espace public dans la perspective du centre ville.
- Le lancement de la procédure de réalisation du boulevard urbain sud en partenariat public - privé.
- Les crédits d'étude pour le déplacement du centre de transfert des ordures ménagères e.
- Une prise en compte des dossiers ANRU-ZUS.

Autant de points qui laissent augurer d'une volonté de « gouvernance partagée » qui mérite d'être encouragée, même si toutes les attentes légitimes des Marseillais ne trouvent pas de réponse dans ce budget primitif 2009 ...

« *La preuve du pudding*, disait Engels, *c'est qu'on le mange* ». La preuve de la « gouvernance partagée » c'est qu'elle commence à exister à travers quelques dossiers.

Aussi le 19 février dernier, vous avez voté avec vos amis la poursuite de l'incinérateur de Fos sur Mer alors que vous aviez promis de l'arrêter. Nous avons voté ensemble au Conseil Municipal de Marseille la semi-piétonisation du Vieux Port. Aujourd'hui vous inscrivez au budget primitif les crédits d'étude pour le tramway. Nous sommes donc sur la bonne voie...

Cependant, si vous le permettez, Président, j'ai envie de vous dire que nous devons aller plus loin dans la gouvernance partagée. Nous devons nous entendre pour ouvrir des perspectives.

Nous n'avons pas le droit de limiter nos ambitions à des négociations de crédits, commune par commune. Nous n'avons pas le droit de continuer à nous satisfaire d'un puzzle à 18 morceaux où nous allons nous enfermer dans le traitement du quotidien et perdre la vision collective. Ce n'est pas pour ça que nous avons construit tous ensemble la Communauté Urbaine.

Alors que la ville réaffirme son rayonnement international grâce à l'obtention du label « Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture » s'ouvre une véritable opportunité de développement et d'attractivité pour l'avenir de ce territoire.

C'est donc à la construction d'une grande métropole telle que l'évoque le rapport de Monsieur Edouard Balladur que nous allons travailler. Nous ne devons pas recommencer les erreurs du passé. Nous ne pouvons pas laisser faire un grand Paris, un grand Lyon, un grand Bordeaux et ne pas construire un grand Marseille. La question de cette future métropole est essentielle pour avoir une vision cohérente à l'échelle de l'Europe et du bassin méditerranéen.

Nous devons être en capacité de proposer collectivement des schémas ambitieux, capables de permettre de gérer les problèmes de la vie quotidienne de nos administrés et préparer l'avenir en matière de transport, en matière de logement et d'habitat, en matière de développement durable, en matière d'action sociale.

Nous devons créer un pôle d'attractivité et de productivité référent au niveau National et Européen pour faire jeu égal avec Gênes ou Barcelone. Nous devons dépasser les conservatismes et les habitudes qu'ils génèrent. Nous devons savoir prendre de la hauteur pour évoluer, sans pour autant nier les réalités. Gardons nous bien de nous laisser enfermer, le véritable enjeu c'est de construire. Il faut absolument éviter la politique du tiroir caisse par territoire. Elle fragilise une vision et entrave l'indépendance. C'est une tactique politique efficace à court terme mais qui sacrifie l'essentiel.

Je vous propose, Monsieur le Président, d'affirmer ensemble l'ambition du « Grand Marseille », dès aujourd'hui.

Je vous propose d'ouvrir la concertation, d'engager un travail de conviction auprès des élus en place, de nous mettre d'accord sur une vision, définir un projet, ouvrir des perspectives.

Je souhaite, en conscience, face aux plus et aux moins de ce budget, ses qualités et ses insuffisances, que chaque élu ait la liberté, en fonction de son tempérament, de son calendrier, de ses fonctions dans l'institution, de son territoire, de voir le verre à « moitié vide » ou à « moitié plein ».

En ce qui me concerne, tel que je le vois, je propose l'abstention.

(Applaudissements)

Monsieur FOUQUET.- Monsieur le Président, chers collègues, lors des débats sur les orientations budgétaires, je suis intervenu à un très mauvais moment puisque c'était l'heure du Pastis. Vous ne m'avez donc écouté que d'une oreille. En effet, je n'ai pas retrouvé dans le budget primitif, certaines orientations que les Verts avaient suggérées.

Après avoir pris connaissance de l'audit financier, nous savons que ce budget ne pouvait être qu'un budget de compromis, je dis bien de compromis. Nous savons dans quel esprit il a été élaboré et nous en partageons les grandes lignes.

Je voudrais insister sur quatre points :

- Pas d'augmentation de la fiscalité sur les ménages. C'est bien, mais nous aurions aimé que cela s'applique également aux tarifs des services publics et en particulier de ceux de la RTM, qui, grosso modo augmentent de 5 %,

- Une diminution de l'accès à l'emprunt, c'est bien, mais à notre avis insuffisant. La Communauté Urbaine sera en difficulté pour imprimer plus nettement sa marque dans les budgets des années prochaines,

- Vous imposez une plus grande rigueur dans la gestion et le fonctionnement des services, en espérant que cela permettra de substantielles économies et un meilleur contact entre les citoyens et les services de MPM, nous sommes totalement en accord avec vous.

- Vous lancez, grâce principalement à l'aide du Conseil Général, des investissements d'importance malgré le contexte financier très serré. A ce sujet, j'insiste sur le terme « lancement ». Il s'agit de réflexions, d'études ou de mise en place de maîtrises d'ouvrages. Pour être clair, cela veut dire que, par exemple, certaines réalisations comme le boulevard urbain sud, le tramway rue de Rome, le tunnel Prado Sud, de grands parkings souterrains en centre ville ou l'implantation de 5000 anneaux sur le littoral de nos communes, ne seront engagés que si leurs urgences et leurs priorités sont reconnues de tous, au sein de la Communauté Urbaine.

Ainsi, l'année 2009 servira en grande partie à financer les investissements en cours et à réorganiser, d'une façon indépendante de la Ville de Marseille, les services de MPM. Les Verts constatent l'étroitesse de la marge de manœuvre de ce budget primitif.

Cependant, ils insistent sur quelques faiblesses du budget.

Le partenariat engagé avec le Conseil Général, nous oblige, nous aussi Communauté Urbaine, à programmer sur cinq ans, plan quinquennal oblige, nos grands investissements. Nous n'en sommes pas à une programmation financière. Nous souhaitons avoir une vision à moyen terme, de ce que nous sommes capables d'engager, les priorités que nous nous fixons et les dates probables des chantiers.

L'équilibre social de l'habitat, compétence incontournable de la Communauté Urbaine, passe par une politique foncière dynamique et entreprenante en liaison avec toutes les communes. La ligne budgétaire correspondante est particulièrement faible. Nous le regrettons.

Les modes de déplacements doux, marche à pied et vélo, devraient faire l'objet d'une approche beaucoup plus volontariste. Si nos concitoyens veulent des villes propres, ils veulent aussi marcher sur des trottoirs sans voitures et sans motos, pratiquer le vélo dans des conditions confortables et pouvoir traverser les rues sans se faire écraser. Nous voulons que les citoyens s'approprient leurs villes et leurs quartiers.

Enfin la priorité aux transports en commun doit non seulement être affirmée, mais effective dans les actes et les réalisations. On voit fleurir – c'est le printemps – beaucoup de projets, y compris et surtout routiers. Certains sont peu urgents, d'autres peu utiles, certains déplacent un problème et certains sont indispensables. Sachons être intelligents, imaginatifs et constructifs.

Monsieur le Président, je vous propose de lancer un concours d'idées sur ce thème. Nos concitoyens sont nos électeurs, écoutons-les !

Les Verts, avec leurs critiques positives, seront les premiers à voter ce budget.

(Applaudissements)

Monsieur COULOMB.- Monsieur le Président, chers collègues, je suis bien sûr en total accord avec la présentation exhaustive faite par le Vice-président délégué aux finances et au budget, Jean-Pierre Giorgi.

Au nom du groupe Faire Gagner Marseille Provence Métropole, je tiens à saluer le travail efficace et responsable réalisé collectivement avec l'ensemble des 18 Maires de notre métropole sous la direction de notre Président Eugène Caselli.

La confection d'un budget de cette ampleur est un exercice difficile en cette période de crise économique majeure, à laquelle, malheureusement, notre territoire n'échappe pas.

Dans cette morosité ambiante, nous avons voulu cependant faire preuve d'ambition pour notre agglomération, de solidarité et de sincérité pour ses habitants, d'inventivité et enfin de réactivité.

Car si nos finances ne nous laissent qu'une marge de manœuvre très réduite, nous nous étions engagés à ne pas faire porter sur les plus fragiles de nouvelles charges qui seraient considérées à juste titre comme insupportables.

Les mouvements sociaux de ces dernières semaines nous le confirment, la tension sociale est forte. Notre rôle en tant que collectivité locale, est de continuer à contribuer à l'ensemble des investissements réalisés dans notre région.

C'est le sens de l'aide exceptionnelle proposée par le Conseil Général des Bouches du Rhône dans le cadre de son plan quinquennal de 500 millions d'euros, dont 250 millions sont destinés à notre Communauté Urbaine.

La convention entre notre collectivité et le Conseil Général entérinant cette aide est d'ailleurs proposée à votre approbation aujourd'hui.

Monsieur le Président, chers collègues, si ma nature n'est pas d'être un laudateur forcené, force m'est de constater que cette aide, dans le contexte de turbulences économiques et financières que nous connaissons, apparaît comme une bouffée d'oxygène indispensable pour notre Communauté et ses habitants.

Néanmoins, si ce soutien est essentiel pour la pérennité de MPM et de ses missions de service public, notamment en matière de rééquilibrage territorial, il ne constitue pas pour autant une fin en soi et doit nous permettre par une nouvelle approche budgétaire de mettre en œuvre les actions indispensables au rebond et à la remise à flot de notre collectivité.

Car notre Communauté, sur le plan financier est toujours bien malade.

Certes, pas de ces maladies incurables dont on ne peut que constater la progression chaque jour. Mais malade de maux sérieux qu'il s'agit de traiter avec rigueur, constance et détermination.

C'est là tout le sens de la construction du budget 2009 que nous présentons à notre assemblée ce jour.

Un budget placé sous le signe de la responsabilisation de tous.

Un budget plus sincère, un budget plus juste, un budget plus équilibré et exigeant, un budget plus courageux et réaliste, un budget plus harmonieux pour les 18 communes de son territoire.

Personnellement, je me réjouis du changement de culture budgétaire qui se met en place. Elle est basée sur un contrôle budgétaire rigoureux et surtout sur une programmation pluriannuelle des investissements que je n'ai cessé de réclamer ici même, tout au long du précédent mandat. Cette nouvelle approche nous permet aujourd'hui de bâtir le budget 2009 tout en étant persuadé que les budgets pour les années à venir, bien que très contraints vont nous permettre d'assurer la continuité de la politique actuelle.

Cette programmation pluriannuelle des projets à l'échelle du mandat et au delà dans le cadre de notre gouvernance partagée va nous permettre d'œuvrer pour l'amélioration de la vie de nos habitants, mais également pour accroître l'attractivité de notre territoire, plus encore dans la perspective de l'échéance de "2013, Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture", rendez-vous majeur, qu'ensemble nous nous devons de réussir pour le rayonnement de notre territoire.

Les lignes de force de cette nouvelle culture budgétaire se retrouvent déjà dans notre budget 2009 : premièrement, une baisse du recours à l'emprunt de 28% correspondant à 72 millions d'euros d'emprunts en moins, permise par une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement qui nous assure ainsi une hausse très sensible de notre auto financement ; deuxièmement, le respect de nos engagements en termes de fiscalité des ménages et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et enfin, le maintien de nos investissements malgré des dotations de l'état qui iront en diminuant alors que nous devons faire face à l'accroissement de nos compétences.

Il va de soi que ce maintien est rendu possible tout en diminuant la durée de notre capacité de désendettement que grâce au soutien exceptionnel du Conseil Général, dont collectivement, nous ne pouvons que nous féliciter.

Monsieur le Président, chers collègues, il n'est pas question pour moi de nous auto congratuler sur la mise en place de notre budget 2009 tant le chemin pour retrouver la santé financière de notre collectivité est encore long et semé d'embûches. Mais la nouvelle culture budgétaire mise en place dont nous constatons les premiers effets sur le budget 2009 nous permet de dire que la tendance s'inverse et qu'un cercle vertueux s'amorce. Si nous savons faire preuve de constance et de rigueur, alors nous parviendrons à apurer nos finances tout en maintenant des ambitions fortes pour notre Communauté Urbaine et ses habitants.

Ainsi nous serons à même d'assurer notre rôle de Métropole quelque soit la recomposition territoriale qui pourrait être adoptée.

Bien entendu le groupe Faire Gagner Marseille Provence Métropole votera avec enthousiasme le budget 2009.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur MAGRO.- Mesdames Messieurs, chers collègues, Monsieur le Président, je voudrais dire tout d'abord que le groupe Communiste Républicain et Citoyen ne fera qu'une seule intervention sur les quatre premiers rapports et nous voterons pour ces quatre rapports.

Pardonnez-moi d'avoir une voix à la François Mauriac aujourd'hui...

Monsieur LE PRESIDENT.- Décidément entre M. Muselier et vous, nous faisons dans le culturel aujourd'hui !

Monsieur MAGRO.- Cette première construction budgétaire de votre présidence est un exercice attendu pour savoir si Marseille Provence Métropole se met en capacité de commencer à construire une nouvelle donne.

Cette ambition est reprise d'emblée dans ce budget 2009 lorsqu'il affiche sa volonté "*d'entamer un redressement des finances de MPM*".

Et de fait, le budget primitif est construit sur un équilibre financier reposant sur les données de fond qui viennent d'être rappelées et auxquelles nous souscrivons :

- Redressement de l'autofinancement
- Diminution du recours à l'emprunt d'équilibre

- Un taux d'épargne brut en évolution positive de 2,8% sur 2008
- Durée de désendettement ramenée en dessous de 20 ans

Je dirais qu'on sort de la seule annualité, qui par définition ne pouvait tenir lieu de stratégie. Ce budget permet de dépasser l'exercice qui trop souvent consistait à rendre présentable l'équilibre budgétaire laborieusement obtenu. Cela est d'autant plus à noter qu'il ne faut pas oublier le contexte général tout comme la situation qui est celle de notre Communauté Urbaine.

Tout cela se fait, sans amoindrir fondamentalement la politique d'investissement, puisque le fléchissement de 4,2 % correspond avant tout à la fin de la première phase du chantier Tramway-Métro.

Cela se fait sans augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, mais nous n'oublions pas qu'une obligation légale reportée depuis son annonce en 2004, va nous imposer d'harmoniser les taux entre 2010 et 2014 et que la perspective de la construction d'un budget annexe renforce encore cette nécessité. L'annonce d'un groupe de travail – pour lequel nous sommes disponibles – est effectivement une urgence et donc une excellente chose pour trouver le point d'équilibre qui permettra de respecter au mieux l'intérêt des habitants des 18 communes.

Cela se fait aussi sans augmenter les impôts sur les familles et mon Groupe apprécie tout particulièrement ce signe concernant un impôt que les élus de Gauche ont combattu lors de l'instauration de son principe puis de sa réalité dans la précédente mandature, même s'il ne nous a pas échappé que les scénarii retenus après l'audit financier ont besoin que nous trouvions d'autres solutions afin d'échapper au scénario catastrophe dont le risque n'est pas encore complètement écarté. Afin de ne pas avoir à appliquer les solutions de l'audit, nous continuons de penser qu'il faut examiner sous tous les angles possibles les volets recettes et dépenses et de se donner les moyens politiques et techniques d'améliorer le volet recettes, je pense notamment aux mesures à prendre contre la désindustrialisation du territoire et pour ce qui concerne directement MPM, l'impérieuse nécessité de se donner les moyens de rendre effectives et opérationnelles rapidement nos zones d'activités économiques communautaires.

Enfin tout cela est d'autant plus appréciable, que côté recettes, si on peut noter une augmentation des subventions d'équipements, avec un premier effet du plan quinquennal du Conseil Général notamment, force est de constater que Marseille Provence Métropole, comme toutes les autres collectivités territoriales, souffre d'une perte de ressources importantes de la part de l'Etat.

L'addition est salée :

La DGF n'augmente que de 0,8%, alors que l'inflation est estimée officiellement à 2,8% en année pleine. De plus la population recensée de MPM ayant augmenté de 4,2%, on a affaire à une perte réelle de recettes de l'ordre de 6,2 millions d'euros. A cela s'ajoute l'effet ticket modérateur sur Taxe Professionnelle qui fait perdre 19,3 millions d'euros. Le total de la perte nette est donc de 25,5 millions d'euros, si on additionne les effets des choix politiques de la majorité issue des scrutins de 2002 et 2007.

Je me permets de rappeler l'extrême faiblesse des subventions d'Etat en matière de transports en commun en site propre. De ce point de vue qu'il me soit permis d'insister pour que nous interpellions les services de M. Devedjian, Ministre en charge du plan de relance. Il me semble que notre territoire présente tous les critères pour bénéficier d'aides significatives de l'Etat afin que nous ne restions pas sur l'exemple d'un tramway qui n'a bénéficié que de 8% d'aide de l'échelon, à savoir l'Etat, qui a en charge de veiller à l'équité entre les territoires, y compris quand cela doit passer par des mesures de rattrapage.

Puisque nous en sommes aux recettes budgétaires, je voudrais attirer l'attention sur l'une d'entre elles : le Versement Transport. Le rapport de présentation rappelle à juste

titre l'évolution de cette recette et sa provenance par commune. En huit ans, le Versement Transport a progressé de 43,3%, pour atteindre 129 millions d'euros espérés pour 2009, dont 108 M€ pour les quatre communes de la zone desservie par la RTM.

Cela prouve à nouveau ce que notre Groupe ne cesse de démontrer, mais qu'il faudrait peut-être commencer à entendre, si on a la volonté de sortir d'une vision purement comptable des transports publics et de la RTM en particulier.

Je m'explique. Nous allons verser cette année à cette entreprise 114,9 millions d'euros de subvention de fonctionnement et 27,7 millions d'euros de participation aux amortissements des investissements, soit un total de 142,6 millions d'euros. Car il est évident qu'il ne faut pas inclure les 22 millions d'euros de compensations tarifaires qui ne relèvent que des choix de réductions ou de gratuité imposés par le législateur aux communes. D'ailleurs ces mêmes compensations tarifaires s'appliquent aux autres réseaux de transport de MPM qui sont en DSP.

Donc 142,6 millions d'euros sont versés par MPM en subventions à la RTM. Or cette même année 2009, nous allons encaisser 108 millions d'euros de Versement Transport de la part des entreprises pour l'organisation du service public de la RTM, la RTM va nous reverser 13,85 millions d'euros de quote-part de la dette, plus 3,1 millions d'euros d'intérêts de cette même dette, plus 7,5 millions d'euros de taxe professionnelle qu'elle paye en tant qu'entreprise, soit un total de : 24,45 millions d'euros.

On a donc en dépenses : 142,6 millions d'euros et en recettes : 108 millions d'euros + 24,45 millions d'euros soit 132,45 millions d'euros.

La RTM va nous coûter réellement cette année 10,15 M€, soit environ 10 euros par habitant du territoire intercommunal.

Si nous voulons avancer de concert avec la RTM, pour améliorer et élargir l'offre de transports et pour faire reculer l'utilisation de la voiture, il nous faut enfin sortir d'une vision simpliste d'une RTM budgétivore. N'oublions pas aussi que ce service public a permis de faire augmenter de 140 à 160 millions, le nombre de personnes transportées annuellement depuis 2001.

Pour clore ce chapitre transports urbains, (en augmentation de 17 millions d'euros en fonctionnement sur 2008), je voudrais apporter notre soutien à la volonté d'organiser le transport à la demande, d'accélérer le projet « carte orange » ou encore de mettre en œuvre le contrôle des DSP.

Par contre, permettez-moi d'attirer votre attention concernant les investissements en Voirie. On a cette année une tendance à l'inversion sur le rapport entre transports en commun et la voirie. On passe à 55% / 45% au lieu de 67% / 33%. Cela ne pourra pas durer si l'on veut atteindre les objectifs que nous aurons sûrement à nous fixer, notamment dans le cadre du SCOT.

Le mieux est de s'en tenir aux objectifs du Plan de déplacements Urbains et le démarrage de l'élaboration du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale, tout comme la révision du PLU de Marseille, en seront l'occasion.

De ce point de vue, le budget mobilise des crédits pour lancer une étude de partenariat public privé (PPP) pour la réalisation du boulevard urbain sud. Cela peut-être un accélérateur d'un projet prioritaire en Voirie. Mais est-ce la bonne solution ? Quel en sera le surcoût réel à long terme ? Sans étroitesse et sans à priori, nous attendrons l'étude en cours pour connaître les paramètres qui détermineront la qualité et l'économie de ce projet.

Une autre question nous est posée : le contrat de DSP du Tunnel Prado Sud est bâti sur une hypothèse de réalisation du boulevard urbain sud à l'horizon 2026 – et non 2015 comme inscrit au PDU. Soit j'ai bien compris et à ce moment-là, il faut me dire non et

m'expliquer pour que je puisse avoir les explications. Si la réponse est oui, qui va payer le dédit au délégataire du tunnel à péage si nous poursuivons ce projet ? N'est-ce pas l'occasion de se reposer la question des priorités et de l'opportunité de certains projets ?

Monsieur le Président, on pourrait faire d'autres développements positifs sur ce premier budget primitif de votre mandature qui vise d'autres perspectives plus durables. Par exemple en matière de mobilisation des crédits pour le logement social, qui double sur 2008 et augmente les autorisations de programme de 30%.

Si nous considérons toujours comme totalement insuffisante l'enveloppe allouée par l'Etat, au regard des plus de 30 000 demandes en souffrance, il n'en reste pas moins que cette mobilisation traduit, là aussi une volonté politique et budgétaire que nous apprécions, notamment dans le contexte de crise particulier à la construction immobilière.

Voilà, Monsieur le Président quelques appréciations qui nous font soutenir et voter ce budget 2009.

Mais si vous me permettez, et je n'avais pas du tout l'intention d'intervenir là-dessus, mais suite à l'intervention de Renaud Muselier, je ne peux pas rester silencieux au sujet de ce qu'il a dit sur la métropolisation.

Oui, nous avons besoin de métropolisation, mais en respectant l'identité communale, je propose une lecture collective du rapport Balladur, et notamment des deux propositions sur la métropolisation, qui prévoit ni plus ni moins, la transformation des actuels EPCI en commune de plein exercice, les communes actuelles devenant d'hypothétiques villes sans moyens véritables. Messieurs les Maires, je vous engage vivement à prendre le temps de lire le rapport Balladur.

Renaud Muselier, je suppose que les critiques que vous adressez à la politique de guichet ne concerne pas seulement la mandature en cours, sinon je vous trouve un peu gonflé ou un peu amnésique.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Amiraty, soyez bref. Nous nous sommes mis d'accord avec les Présidents de groupe pour ne pas multiplier les interventions désormais sur des sujets bien précis.

Monsieur AMIRATY.- Je ferai part de ma réaction sur les propos qui ont été tenus tout d'abord sur l'évocation des années antérieures : 2005, 2006 et 2007. Je crois que le débat est clos dans la mesure où nous avons eu un audit et une large discussion. Chacun a pu se faire une idée précise de la situation de notre Communauté Urbaine.

S'agissant du point concernant le FCTVA pour les investissements, je comprends assez mal l'intervention qui a été faite dans la mesure où le FCTVA est une avance qui a été faite par la Communauté Urbaine, avance elle-même financée par l'emprunt. Donc, le retour du FCTVA se fait en section d'investissement et naturellement si nous pouvons éviter d'emprunter grâce à ce retour du FCTVA, ce n'est qu'une juste chose dans la mesure où cette avance avait été probablement aussi financée auparavant par l'emprunt.

Le troisième point concerne l'évocation – M. Magro en a parlé aussi – du « *puzzle à 18 morceaux de la Communauté Urbaine* ». Des discussions commune par commune sont naturelles. Je pense que personne ne pourra reprocher aux Maires de venir défendre leur commune auprès du Président. Mais cela n'obère pas l'état d'esprit des Maires, et je pense que c'est leur faire insulte que de penser que les Maires n'imaginent pas qu'ils sont là pour construire cette grande aire métropolitaine marseillaise. Et de ce point de vue, dire qu'il faut la construire, c'est déjà avouer qu'elle n'a pas été faite.

Par ailleurs, nous étions en réunion du Conseil d'administration de l'AGAM et la Communauté Urbaine a fait une commande précise d'un travail sur les SCOT, et je parle

sous le contrôle du Président Vallette, pour essayer de définir ce que pourrait être notre aire métropolitaine marseillaise. Donc, M. Caselli a souhaité que ce travail se fasse. Il est relayé efficacement par le Conseil d'administration de l'AGAM pour travailler sur le plan technique suite à une volonté politique.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais conclure ce débat. Monsieur Muselier, vous avez fait une longue intervention, je vous en remercie. Elle était extrêmement intéressante, mais il y a des choses que je ne peux pas laisser dire.

Il n'y a pas de vision d'avenir dans cette Communauté Urbaine, dites-vous. Je ne suis pas d'accord. Cette vision existe. Elle est inscrite à la fois dans le rapport d'orientations budgétaires que nous avons examiné le mois dernier et dans ce budget primitif.

Premièrement, cette vision existe en matière de transports. Si on veut faire un Grand Marseille, on doit voter l'adhésion au syndicat mixte des transports qui est un outil majeur d'aménagement du territoire, ce que vous n'avez pas fait lors de la séance où ce sujet a été abordé.

Pour les transports, il est question de la création d'un grand axe Nord Sud pénétrant vers Saint Antoine d'un côté et vers Luminy de l'autre, avec des bus à haute qualité de service en site propre, ce qui reprend les préconisations du Plan Campus pour désenclaver à la fois Luminy au Sud, la faculté de Saint Jérôme au Nord et le technopôle de Château Gombert.

Le tramway rue de Rome est acté avec M. le Maire de Marseille. Les transports à la demande pour les communes hors Marseille sont actés. En terme de grands travaux structurants, nous avons le boulevard urbain Sud. Ses études sont inscrites dans le budget. Il sera fait selon un partenariat public privé, mais il sera fait.

La requalification du Vieux Port et de l'hyper centre-ville est l'équilibre qu'il fallait trouver absolument. Nous sommes d'accord avec le Président du Conseil Général et le Maire de Marseille pour dire que les Terrasses du Port d'un côté et la grande zone commerciale de la Capelette d'un autre vont complètement étouffer le commerce du centre-ville si on ne requalifie pas et que l'on ne transforme pas le centre-ville en zone extrêmement attractive. Je crois que le Président du Conseil Général, le Maire de Marseille et moi-même sommes parfaitement d'accord.

En terme de métropolisation et de vision stratégique de l'avenir, la création des trois syndicats mixtes n'est-elle pas une vision de l'avenir, une vision d'une mutualisation avec les autres Communautés d'agglomération, une vision qui nous permettra de faire des économies d'échelle, des économies de moyens mais surtout de travailler ensemble pour préparer l'avenir. Et peut-être d'ailleurs, la réforme Balladur vous y obligera d'une façon ou d'une autre. Pour le Grand Marseille, il est inscrit.

Je pourrais citer également le développement de nos ZAC telle d'Athélia, la création de la ZAC des Empalières, la création de la ZAC des Florides où nous avons réussi à attirer à travers DAHER tout la logique d'Eurocopter. Il se crée aussi la zone autour d'Ensuès-la-Redonne, de Châteauneuf-les-Martigues et de Gignac-la-Nerthe.

En terme de développement des ports de plaisance, on pourrait parler de la gare maritime du Frioul, de la réflexion sur le port de l'Estaque.

Toute la vision du développement de la Communauté Urbaine, voire du Grand Marseille dans l'avenir, est contenu en prémisses dans ce budget car toutes les grandes études sont lancées. Près de 8 millions d'euros sont réservés aux études pour l'ensemble des projets que nous allons lancer dans les années qui viennent.

Deuxièmement, vous avez l'air de dire que l'on ne respecte pas le Maire de Marseille lorsqu'on discute avec les Maires de secteur. Que ce soit le Président du Conseil Général ou moi-même, nous avons longuement discuté avec le Maire de Marseille des

grands projets qui sont prioritaires pour lui. C'est tout à fait normal. Il est le Maire d'une ville qui représente 81% de la population de la Communauté Urbaine.

En revanche, je pense que je ne vais pas discuter avec Jean-Claude Gaudin des petits travaux de voirie dans les secteurs. Je crois que les Maires de secteur sont mieux placés pour indiquer les endroits où il convient de faire des petits travaux de voirie. Ils le savent bien. C'est d'ailleurs ainsi que ça se passait avant. Je ne crois pas qu'il y ait un manque de respect, je ne peux pas le laisser dire, bien au contraire.

Sur le fond, dites-vous bien qu'il n'y a pas de service particulier des Maires hors Marseille. Ce n'est pas vrai. Pour des raisons politiques, on donnerait des choses aux Maires pour pouvoir avoir leur amitié et leur vote... je ne peux pas le laisser dire. Au contraire, je parle d'équité lorsque je parle aux Maires.

Madame LOTA.- Il ne l'a pas dit.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il l'a laissé entendre.

(Brouhaha).

Vous reprendrez dans le procès-verbal les paroles exactes de M. Muselier.

Je ne voudrais pas que l'on fasse de procès aux Maires en leur disant qu'ils ne sont pas réellement comptables de l'intérêt général. Je dis qu'ils le sont et ils le prouvent chaque mois, à chaque réunion que nous avons. Ils font le parfait équilibre en permanence entre les grands projets de la Communauté Urbaine, les grandes options de la Communauté Urbaine et l'intérêt général de la Communauté Urbaine et l'intérêt communal car il faut aussi parler de leur intérêt communal.

Et bien entendu Marseille Provence Métropole, c'est Marseille, mais c'est aussi 18 communes. On doit prendre en compte les projets communaux à l'intérieur d'une vision beaucoup plus large, une vision métropolitaine et c'est l'exercice auquel nous nous livrons tous les mois. Nous parlons des grands projets structurants pour la Communauté Urbaine mais aussi des projets communaux et c'est tout à fait normal. Les Maires sont comptables de l'intérêt général. On ne peut pas laisser entendre que rééquilibrer ce qui est du ressort de Marseille et des grandes options de la Communauté Urbaine et ce qui est du ressort des intérêts communaux équivaut à se livrer à une opération politicienne. C'est en tout cas ce que nous ne faisons pas et je remercie les Maires d'ailleurs pour leur apport chaque mois à une gestion partagée de cette Communauté Urbaine.

(Applaudissements)

Je mets aux voix l'approbation du budget primitif. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le budget est adopté, je vous remercie.

Monsieur BENZI.- A combien de voix ?

Monsieur LE PRESIDENT.- Procédez au décompte.

Monsieur GAUDIN.- Le vote est acquis !

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Maire, de toute façon, il suffisait de regarder pour voir qu'il était acquis, mais je vous remercie de cette intervention.

(Applaudissements)

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC
à l'exception de MM. Giorgi, Essayan, Giraud, Boré, Piccirillo,
Pene, Tavéra, et Montagnac votant pour

2. FCT 002-26/03/09 CC - Adoption des Taux des Impôts Ménages 2009.

Monsieur GIORGI.- Il s'agit d'adopter les taux ménages que j'ai évoqués lors de la présentation du budget. Ils sont identiques par rapport à l'année précédente : 1.95 pour la taxe d'habitation, 1.88 pour le foncier bâti et 2.26 pour le foncier non bâti.

Avis favorable de la Commission avec une réserve de vote du groupe UPAC.

Monsieur TIXIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, dans ce rapport, il nous est proposé de maintenir les taux des impôts ménages en 2009, et nous approuvons cette disposition

Cette fiscalité additionnelle sur la taxe d'habitation et les taxes foncières a été mise en place en 2005 sous la précédente mandature car nous avons voulu, à l'époque, prendre clairement nos responsabilités face aux charges à assumer.

En effet, la montée en puissance de notre Communauté Urbaine a généré des charges très lourdes, de par les compétences obligatoires que nous devons assumer et de par notre volonté de répondre efficacement à l'attente de nos populations.

La création de cette fiscalité additionnelle nous a ainsi permis de couvrir nos charges budgétaires à hauteur de 32 600 000 euros pour l'année 2005. Notre engagement était aussi de ne pas augmenter les taux de ces impôts ménages sur les années suivantes, afin de ne pas accroître davantage la pression fiscale sur nos concitoyens.

Mais notre engagement était aussi, parallèlement, de réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement afin de constituer une meilleure épargne de gestion, tout en investissant pour l'avenir comme l'a rappelé Renaud Muselier dans son intervention.

Aujourd'hui, Monsieur le Président, nous retrouvons les fruits de cette bonne gestion : le produit large des impôts ménages, c'est-à-dire y compris les compensations, s'élève pour 2009 à plus de 37 millions d'euros contre 35 millions d'euros en 2008, soit une évolution globale des bases de + 6,28%, dont vous bénéficiez au titre des recettes de fonctionnement. Plus globalement, nous pouvons tirer avantage d'une évolution favorable des bases sur les autres produits fiscaux. Cela nous permet d'afficher un volume d'autofinancement s'élevant à plus de 66 millions d'euros.

Les chiffres démontrent par conséquent que la gestion financière de la précédente mandature avait participé d'une bonne politique, contrairement à ce que certains avaient voulu laisser entendre.

Mais le temps des positions partisans est révolu, comme vous l'avez indiqué, soyons attentifs à ce qui nous rassemble plutôt qu'à ce qui pourrait nous diviser, surtout en ces temps incertains.

Nous serons cependant bien sûr attentifs aux orientations que vous nous proposerez en 2010 et pour les années suivantes au titre de la fiscalité.

En ce qui concerne l'année 2009, le Groupe Union Pour l'Avenir Communautaire votera le rapport que vous nous proposez.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Tixier, je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3. FCT 003-26/03/09 CC - Adoption des Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2009

Monsieur GIORGI.- Il s'agit pour les 18 zones correspondant aux 18 communes membres de reconduire les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères existants depuis quelques années. On laisse donc la fiscalité en l'état en attendant de la future harmonisation. Avis favorable de la Commission.

Monsieur SIMONPIERI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord attirer votre attention sur des points qui me semblent contradictoires.

En premier lieu, je voudrais rappeler que la loi impose un lissage des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au 1^{er} janvier 2015. L'étalement des hausses dans le temps a été souhaité par le législateur afin de ne pas pénaliser le contribuable. Or, ce n'est pas le cas dans ce rapport.

Deuxièmement, l'audit financier présenté comme le Livre Blanc de la gestion de la Communauté Urbaine, prévoit dans l'ensemble des scénarii une hausse des taux de la TEOM. Surtout le premier scénario, celui de la continuité de la gestion précédente, et que vous semblez suivre selon le budget présenté, scénario qui propose une hausse à minima dans l'objectif d'un taux unique en 2014.

Nous ne pouvons que regretter cette nouvelle année de retard prise dans l'application de la loi. De plus, ce retard pénalisera à terme le contribuable en lui faisant supporter les hausses plus tard, mais de façon plus importante et sur une période plus courte.

Enfin, dans la présentation du budget primitif, vous prévoyez la création d'un groupe de travail pour étudier les modalités d'applications de la loi d'ici 2014. Pouvez-vous Monsieur le Président, nous éclairer quant au calendrier de ce groupe de travail ? Quand sera-t-il créé ? Quand seront organisées les réunions et quand sera fixée la remise des conclusions de ce groupe de travail ?

En attendant et avec impatience, malgré le retard pris dans l'application de la loi, le groupe UPAC votera pour ce rapport. Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais vous répondre très simplement. Nous déciderons cela avec les principaux intéressés, c'est-à-dire avec les Maires, lors de nos réunions. Nous préparerons un calendrier. Nous ferons cela dans la plus grande transparence bien évidemment. Les Maires sont les garants de cet étalement dans le temps.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4. FCT 004-26/03/09 CC - Adoption du taux de la Taxe Professionnelle Unique 2009

Monsieur GIORGI.- Il s'agit de fixer le taux de la taxe professionnelle unique à 23.92% alors qu'il était à 23.43 en 2008 soit une augmentation de 0.49 point, ce qui nous est permis par la capitalisation faite depuis 5 ans qui va arriver à échéance et surtout dans la perspective peut-être d'une dotation qui se substituera à la fiscalité telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Il s'agit donc d'adopter le taux qui vous est proposé à savoir 23.92%. Il y a eu sur ce rapport une réserve de vote du groupe UPAC et un avis favorable de la Commission.

Monsieur ASSANTE.- Monsieur le Président, je voudrais faire une intervention rapide sur ce rapport qui est, me semble-t-il, suffisamment significatif pour que l'on y revienne. Les propos de notre collègue Patrick Magro du groupe Communiste, avec des trémolos dans la voix lorsqu'il nous indiquait...

Monsieur MAGRO.- C'est viral !

Monsieur ASSANTE.- Pourtant cela passait bien, on avait vraiment l'impression que vous aviez à cœur, cher collègue, que cette désindustrialisation soit combattue par MPM...

Monsieur MAGRO.- Notamment dans la vallée de l'Huveaune !

Monsieur ASSANTE.- ... immédiatement en augmentant la taxe professionnelle. Il n'y a pas eu une intervention ce matin qui ne parle pas de la crise, qui ne parle pas de la difficulté que les uns et les autres ont à gérer cette crise. Les entreprises installées sur notre périmètre connaissent la crise comme toutes les autres sur le plan national.

Et au moment où cette crise, comme certains l'ont dit, ne fait que démarrer – et certains élus du groupe socialiste ont exprimé qu'elle n'était pas encore arrivée à sa maturité – nous prenons la décision d'augmenter la taxe professionnelle pour encore plus charger les difficultés de ces entreprises. Vous indiquez que c'est une opportunité que nous avons aujourd'hui, si demain il y a une réforme de la taxe professionnelle, de mettre le taux le plus élevé possible pour essayer d'avoir dans le cadre d'une péréquation, des recettes plus importantes.

Mais nous devons aussi assumer la responsabilité qui est la nôtre de dire que les entreprises ont des difficultés et que nous ne devons pas en ajouter à celles-ci. Car lorsque vous irez, pour certains d'entre vous, manifester pour soutenir ceux qui ont perdu leur emploi, vous leur direz à ce moment-là que vous aviez fait voter à MPM l'augmentation de la taxe professionnelle.

On ne peut pas avoir deux discours, deux positionnements idéologiques !

(Applaudissements)

Pourtant, Monsieur Magro, et je m'adresse plus particulièrement à vous, indépendamment de la situation ponctuelle que nous avons, c'est quand même chez vous, une rengaine que nous entendons à chacune des séances, car depuis des années, vous nous dites qu'il faut augmenter la taxe professionnelle. Donc ce n'est pas lié ponctuellement mais c'est une vraie volonté politique que vous exprimez.

Nous avons entendu les uns et les autres ce matin s'inscrire dans une définition de consensus, de pragmatisme, pour pouvoir construire un avenir commun, même s'il y a des différences entre les uns et les autres. Vous êtes toujours sur cette forme idéologique que les entreprises doivent payer, que les entreprises doivent abonder les budgets et ne pas tenir compte de leurs réalités.

Aujourd'hui, en période de crise, notre devoir est aussi d'aider les entreprises à faire face aux difficultés qui sont les leurs. Et je ne suis pas convaincu qu'avec le rapport qui nous est proposé aujourd'hui, nous soyons dans cette définition. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, nous voterons contre cette proposition de délibération.

(Applaudissements)

Madame ORTIZ.- Monsieur le Président, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais permettez-moi une réaction aux propos de M. Assante.

Monsieur Assante, je ne sais pas si M. Magro avait des trémolos dans la voix, mais je trouve que vous méritez un prix pour vos talents de comédien aujourd'hui.

Excusez-moi Monsieur Assante, mais vous êtes aussi conseiller municipal de la Ville de Marseille et j'ai bien entendu vos explications qui vont vous amener à voter contre ce rapport. Vous dites qu'il n'est pas logique de faire payer les entreprises dans cette situation de crise. Bien sûr Monsieur Assante ! Mais je suis conseillère municipale et lundi, je ne vais pas voter un rapport présenté par votre majorité, qui vise à augmenter les impôts ménages de 4.9% à Marseille.

(Brouhaha, protestations)

Ce ne sont pas des débats marseillo-marseillais !

Je veux simplement vous faire remarquer Monsieur Assante, que soit vous avez du mal à vous retrouver sur une position de logique, soit vous venez d'affirmer aujourd'hui très fort quels sont vos choix politiques. Au moment même où le Président de la République ne veut pas annuler le bouclier fiscal...

(Brouhaha)

Une voix.- Quel est le rapport ?

Madame ORTIZ.- Le rapport est qu'aujourd'hui, vous avez beaucoup de trémolos dans la voix pour parler de la crise que vous n'avez pas su anticiper et qui est la cause de beaucoup de maux, et aujourd'hui, votre choix politique...

(Tumultes)

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Assante n'a pas été interrompu, je vous prie de ne pas interrompre Mme Ortiz. Je vous demande de respecter la parole des conseillers communautaires, merci.

Madame Ortiz, vous avez la parole, et vous seule.

Madame ORTIZ.- Votre choix politique avec tous vos talents oratoires Monsieur Assante, vous venez d'en faire une extraordinaire démonstration. Aujourd'hui, la crise, vous souhaitez effectivement la faire payer aux ménages, aux Marseillaises et aux Marseillais et donc vous venez de nous faire une belle démonstration de ce que sont vos choix politiques.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Assante, j'ai tout de même quelques arguments à faire valoir.

Tout d'abord, notre Communauté Urbaine a besoin de recettes. Cette hausse très modérée de 0.49 point, soit 2% d'augmentation, est équivalente au niveau de l'inflation. Cela nous permet de dégager 10 millions d'euros dans le budget de fonctionnement, ce qui n'est pas négligeable.

Nous avons fait le choix d'augmenter la taxe professionnelle et de ne pas augmenter l'impôt ménages. Nous avons jugé plus raisonnable de ne pas faire supporter une fiscalité supplémentaire à nos concitoyens en cette période de crise, d'autant plus que le Gouvernement a décidé de plafonner la taxe professionnelle avec la mise en place du ticket modérateur. Je vous rappelle que les entreprises ne peuvent pas être taxées au-delà de 3.5. Nous sommes très largement en dessous de cette limite. Nous nous situons, à titre de comparaison, derrière la Communauté Urbaine de Bordeaux où siège M. Alain Juppé et au niveau de la Communauté Urbaine du Grand Lyon.

On peut également considérer qu'il était de l'intérêt de la Communauté Urbaine d'anticiper, vous l'avez dit et je le revendique, la disposition annoncée de la disparition de la taxe professionnelle dont a parlé le Président de la République, sans savoir d'ailleurs par quoi elle sera remplacée. On ne le sait toujours pas. Comme quoi, les effets d'annonce, il vaut mieux les préparer avant.

J'avancerai mon dernier argument : 1700 entreprises sur les 54 500 cotisantes et représentant plus de 40% des bases, sont exonérées de cette taxe professionnelle. Ce n'est donc pas un coup fatal porté à nos entreprises, c'est simplement un outil de gestion normal en terme de fiscalité dans une Communauté Urbaine. Et il n'y a aucune idéologie là-dedans.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité.

Vote contre du groupe UPAC
à l'exception de MM. Giorgi, Essayan, Giraud, Boré, Piccirillo,
Pene, Tavéra, et Montagnac votant pour

Abstention de M. Teissier

5. FCT 005-26/03/09 CC - Taxe professionnelle - Exonération de certaines entreprises de spectacles et cinématographiques.

Monsieur GIORGI.- C'est la reconduction de ce qui existait jusqu'à présent. Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6. FCT 006-26/03/09 CC - Clôture d'Autorisations de Programme d'opérations terminées - Annulation d'Autorisations de Programme d'opérations n'ayant pas connu de début d'exécution

Monsieur GIORGI.- Il s'agit de clôturer les programmes terminés dont des crédits subsisteraient. Cette clôture s'élève à 28 056 827 euros. Il convient également d'annuler les autorisations de programme relatives à des opérations qui n'ont pas connu de début d'exécution pour 11 870 304 euros. C'est le fameux peignage des autorisations de programme. Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7. FCT 007-26/03/09 CC - Revalorisation d'Autorisations de Programme dans le cadre du Budget Primitif 2009

Monsieur GIORGI.- Pour ce qui concerne le budget annexe, il s'agit de la mise en place de filtrations sur le four du crématorium et pour le budget principal, de trois programmes, le cimetière de Ceyreste, l'équipement d'intérêt communautaire des Gorguettes, et la participation à des équipements sportifs. Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8. FCT 008-26/03/09 CC - Création d'une opération et affectation d'une autorisation de programme pour l'amélioration du cadre de vie sur l'ensemble du territoire communautaire

Monsieur GIORGI.- Le montant total est 4 655 000 euros. Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur GILLES.- Je dirai quelques mots sur ce rapport qui intéresse l'amélioration du cadre de vie pour des situations d'urgence ou exceptionnelles. Je me permets d'intervenir sur ce rapport comme j'aurais pu intervenir sur les rapports FCT 009, VOI 001 ou VOI 003, c'est-à-dire, vous l'aurez compris, tout ce qui va concerner la voirie.

Monsieur le Président, si j'additionne les sommes d'autorisations de programme que nous allons voter ce matin, c'est près de 174 millions d'euros qui vont être consacrés à des améliorations de voirie, soit dans le cadre de l'aide du Conseil Général où 50 millions d'euros seront consacrés à la voirie, 50 millions d'euros pour l'amélioration du cadre de vie, soit dans le cadre d'aménagement de voies, soit dans le cadre du chapitre des grands travaux de voirie. Vous vous doutez bien que sur ces 174 millions d'euros, j'aurais bien aimé...

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est sur 5 ans.

Monsieur GILLES.- J'ai bien compris. Il y en a sur 5 ans, mais il y en a aussi sur l'année 2009. Vous avez dit tout à l'heure que cette année, 8 millions d'euros d'études seront consacrés à des projets, mais depuis un an, je n'ai toujours pas – et n'en faites pas un problème marseillo-marseillais – de réponse à mon éternelle question sur la requalification du Jarret. Or, là aussi, sans aucune animosité politique, nous avons trouvé un certain consensus...

Monsieur MENNUCCI.- Cela concerne la ville !

Monsieur GILLES.- Non, Monsieur Mennucci, nous avons trouvé un certain consensus en février 2008 puisque les propositions du Président du Conseil Général, Jean-Noël Guérini et celles de Jean-Claude Gaudin et de Renaud Muselier étaient sensiblement les mêmes. Donc, c'est un sujet véritablement consensuel où il y a effectivement urgence et exception.

Je souhaiterais Monsieur le Président qu'au bout d'un an, nous puissions enfin avoir une réponse à ce sujet en espérant bien évidemment que les milliers de Marseillais qui habitent sur ce parcours que des centaines de milliers de voitures empruntent tous les jours, puissent enfin avoir un réaménagement digne de ce nom.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Cela ne fait pas partie des priorités que nous avons décidées pour les cinq ans à venir avec le Maire de Marseille lorsque nous nous sommes rencontrés. Si nous avons des embellies financières qui nous permettent de le faire dans cette mandature, la question méritera d'être posée. Aujourd'hui, dans l'état des possibilités d'investissement de MPM, malgré l'aide du Conseil Général, cela ne paraît pas envisageable. Le boulevard urbain sud nous paraît aujourd'hui, en terme de priorité, plus important.

Monsieur GILLES.- Au moins, c'est clair !

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est clair et vous savez que je travaille dans la transparence. Vous m'en donnerez acte.

Monsieur GILLES.- Par tract bien évidemment.

Monsieur LE PRESIDENT.- Par tract ou autres déclarations.

Nous respectons le Maire de Marseille et nous travaillons en fonction de ses priorités, c'est tout à fait normal, tout comme avec l'ensemble des Maires de la Communauté Urbaine. Le Maire de Marseille représente 80% de la population de MPM.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**9. FCT 009-26/03/09 CC - Plan quinquennal d'investissement 2009/2013 -
Convention cadre entre la Communauté Urbaine Marseille Provence
Métropole et le Conseil Général des Bouches du Rhône**

Monsieur GIORGI.- Il s'agit d'approuver la convention cadre passée entre la Communauté Urbaine et le Conseil Général, convention qui prévoit une aide du Département sur 5 ans de 250 millions d'euros affectés de la façon suivante : 150 millions d'euros pour le transport, 50 millions d'euros pour la voirie et 50 millions d'euros pour l'amélioration du cadre de vie. Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vais détailler le plan d'investissement prévu dans ce cadre-là.

Trois grands domaines sont expressément concernés : les transports, la voirie et l'amélioration du cadre de vie.

- 150 millions d'euros seront consacrés aux transports et notamment au prolongement du métro jusqu'à Capitaine Gèze, à la réalisation des parcs relais et des pôles d'échanges, à la réalisation des bus en site propre et au développement de la billetterie, à l'amélioration des stations de métro, notamment au niveau de la sécurité.

- 50 millions d'euros seront destinés à la voirie répartis comme suit : 20 millions d'euros pour des opérations sur le territoire marseillais et 30 millions pour des projets situés dans l'ensemble des autres communes dont nous avons largement discuté avec l'ensemble des Maires.

- 50 millions d'euros seront consacrés à l'amélioration du cadre de vie dont 20 millions pour des techniques de propreté et le solde pour le réaménagement du centre-ville de Marseille et notamment du Vieux Port.

Les premières opérations rendues possibles par ce plan qui s'étale sur 5 ans seront effectives dès 2009 et au total, dès 2009, ce seront 24 millions en provenance du Conseil Général qui seront apportés sous forme de subventions aux projets de MPM.

Je dois ajouter que ce plan quinquennal a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des Maires et au premier chef, le Maire de Marseille, bien entendu et l'ensemble des Maires de la Communauté Urbaine avec le Président du Conseil Général.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur le Président du Conseil Général demande la parole.

Monsieur GUERINI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, nous l'avons aperçu il y a quelques instants, le vote du budget est pour une collectivité, pour nos collectivités une étape fondatrice et cette séance de la Communauté Urbaine n'échappe pas à la règle. Par ailleurs, alors que nous mesurons chaque jour les effets dévastateurs de la crise et parce qu'il faut bien en parler de cette crise, la présentation aux conseillers communautaires de l'accord cadre qui associe Marseille Provence Métropole et le Conseil Général prend un caractère particulier.

La liste des mauvaises nouvelles s'allongent et nos concitoyens, comme un grand nombre de Français, sont inquiets, pour eux, pour leur famille et pour leurs enfants. Comment ne pas les entendre et en même temps comment ne pas les comprendre ? A Marseille, comme dans l'ensemble des communes de MPM, comme dans toute la France, les chiffres nous indiquent que nous sommes entrés en pleine récession.

Et si je tiens à souligner les terribles drames humains qui se cachent derrière l'augmentation vertigineuse du chômage et la progression de la précarité, je veux dans le même temps réaffirmer l'impérieuse nécessité d'action que nous impose cette situation.

Face à la crise, il n'est pas question de rester les bras croisés. C'est cette volonté d'agir pour l'emploi, pour le développement et pour renforcer le rayonnement de Marseille, de son agglomération que je souhaitais que soit mis en oeuvre un plan d'investissement réparti équitablement sur l'ensemble du territoire départemental.

Le rapport qui vous est soumis n'a qu'un seul objectif : renforcer le rôle métropolitain de Marseille, tout en accompagnant et en soutenant, de nouveaux projets pour les 17 autres communes qui sont regroupées au sein de la Communauté Urbaine.

150 millions d'euros, Monsieur le Président, vous l'avez rappelé, pour les transports, 50 millions pour les routes, 50 millions d'euros pour le cadre de vie.

Ces enveloppes s'ajoutent, cela va de soi, aux 550 millions d'euros d'investissement inscrits au budget primitif du Conseil Général. Par ailleurs, vous le savez, 250 millions d'euros complètent ce plan à l'échelle départementale.

Pour être plus efficace, il faut à la fois aller vite et inscrire très concrètement les projets concernés par ces investissements dans la vie quotidienne de nos concitoyens, impulser un surcroît d'activités pour nos entreprises, doter notre territoire d'équipements structurants indispensables, donner plus de force à nos atouts dans le cadre de la compétition économique qui se poursuit entre territoires, c'est cela l'objectif du plan quinquennal.

Comme l'ont constaté un grand nombre d'élus qui siègent dans cette assemblée, il n'a pas été question pour moi d'imposer des projets. Ce qui a présidé à la mise en oeuvre de cette politique, c'est le dialogue et la concertation. Et comme de nombreux projets portés par ce plan sont marseillais, je crois utile de rappeler qu'il en ira de même dans la ville centre comme dans l'ensemble des communes de MPM.

Je veux être très clair et très direct : il n'y a pas deux règles, deux méthodes. Il n'y a pas d'un côté le bon élève : la fourmi qui gère rigoureusement les finances et de l'autre côté : la cigale qui communique, cherche à séduire avec des projets ficelés à l'avance et ignore ce qui lui permet de travailler.

La vérité, mes chers collègues, Monsieur le Président, à mon sens, ce n'est pas cela. Ceux qui l'oublieront dans les jours et les mois qui viennent prendront de graves responsabilités car l'heure n'est pas à la dispersion et à la polémique.

Dans notre action, résolue et déterminée, il y a tout simplement des élus qui sont conscients de leur responsabilité et qui agissent pour leurs concitoyens et pour le développement des territoires, des élus qui travaillent – et, je suis convaincu que c'est l'ensemble des élus dans cet hémicycle – dans le respect de chacun pour l'intérêt de tous.

Nous avons nos différences – heureusement ! – et ce plan ne les efface pas. En revanche, il s'inscrit au-delà des haines politiques – et c'est un souhait personnel d'aller dans ce sens – et des effets de manche de ceux qui se croient toujours en campagne électorale et il se déploie dans la vie quotidienne de ceux qui nous ont confié, il y a un an, des mandats que nous devons les uns et les autres honorer. Logement, transports, cadre de vie. Prenons à bras le corps ces dossiers sans nous disperser. C'est ce que la population souhaite. Soyons à la hauteur de ses exigences, sans céder à la piètre tentation du chacun pour soi et cet accord cadre mes chers collègues, tout comme le budget préparé dans des conditions difficiles, avec des marges de manoeuvre réduites, se place dans cette perspective.

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous aurons le 2 avril, l'occasion de nous rassembler pour signer ce partenariat avec l'ensemble des Maires de la Communauté Urbaine, avec vous-même Monsieur le Président et j'espère, si son emploi du temps le permet, Monsieur le Maire de Marseille.

Il y a eu le temps de la campagne électorale, aujourd'hui, il y a le temps de la responsabilité, le temps du travail et pendant la durée de la mandature, que l'on n'attende pas de moi de faire de la politique politicienne. Ce qui compte, c'est MPM, ce sont les 17

communes, c'est évidemment l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône et Marseille. Et mon rôle est de travailler avec tous les élus.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10. FCT 010-26/03/09 CC - Approbation du programme de travail 2009 et attribution financière 2009 à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM)

Monsieur GIORGI.- Dans le cadre d'une convention triennale passée avec l'AGAM, il convient de préciser les principes thématiques des actions inscrites au programme de travail. Il s'agit aussi d'arrêter le montant de la subvention à hauteur de 2 800 000 euros, soit 54% de son budget.

Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. Vallette ne participe pas au vote

11. FCT 011-26/03/09 CC - Paiement de la cotisation annuelle à l'Association des Communautés Urbaines de France.

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12. FCT 012-26/03/09 CC - Additif à la délibération n° FCT 010-902/08 CC du 19 décembre 2008 relative au régime indemnitaire des agents de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour l'année 2009

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13. FCT 013-26/03/09 CC - Revalorisation des Titres Restaurant du personnel communautaire.

Monsieur MOREL.- Il s'agit de la revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant qui passe de 7 euros à 7.50 euros pour le personnel de la Communauté Urbaine. Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14. FCT 014-26/03/09 CC - Désignation de représentants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur LE PRESIDENT.- Pour le syndicat mixte des transports des Bouches-du-Rhône, je vous propose en qualité de membres titulaires votre serviteur, M. Molino, Mme Lota, en qualité de membres suppléants : M. Allouch, M. Fouquet et M. Giberti.

Pour le Comité de pilotage centre-ville Vieux Port, je vous propose les désignations suivantes : M. Viard, M. Lopez, M. Rouzaud, Mme Bernasconi, et M. Chenoz.

Par ailleurs, comme nous l'avons convenu, j'ai désigné par arrêté M. Mennucci pour coprésider avec M. Moraine la Mission centre-ville Vieux Port.

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Président, mes chers collègues, Monsieur le Maire de Marseille, débattre de l'avenir du Vieux Port ou de la Canebière à cet instant, vous venez de rappeler quelles ont été les désignations pour la Mission centre-ville Vieux Port, ce n'est pas aborder un sujet marseillo-marseillais pour reprendre une expression qui est d'ailleurs aussi agaçante que le travers qu'elle dénonce parfois à juste titre.

Le centre-ville de Marseille est emblématique de l'ensemble de notre département et de notre région. Il est au cœur de notre identité, à la fois provençal et méditerranéen. C'est un héritage précieux reçu des générations passées, c'est un trésor fragile et menacé. C'est enfin, et c'est en ce moment le plus important compte tenu de la crise que chacun rappelle justement dans ses propos, un élément fondamental de la vitalité économique, touristique et culturelle et même de l'équilibre social de l'ensemble de l'aire métropolitaine marseillaise.

En bref, voilà un dossier qui, comme le disait le Président Guérini à l'instant, doit transcender les clivages, dépasser les petites bisbilles ou les mauvaises querelles.

Quoi qu'il en soit, c'est sur ces bases que le Conseil Municipal de Marseille a voté le 9 février un rapport intitulé : « *Engagement municipal renforcé pour le centre-ville* » qui a été approuvé dans les mêmes termes quelques jours après, ici même, à l'issue d'une méthode de négociations directes menées par le Maire de Marseille et le Président de la Communauté Urbaine, une méthode de vraie gouvernance partagée, c'est-à-dire de partage de la gouvernance, de partage de la décision qui doit nous servir plus souvent d'exemple.

Cela a été un bonheur pour nous, une fierté pour le Maire de Marseille, que ces rapports votés à l'unanimité reconnaissent d'abord, objectivement et clairement, les succès de la municipalité Gaudin Muselier sur le centre-ville pendant la période 1995 / 2008, résultats satisfaisants qui doivent d'ailleurs beaucoup au travail de notre collègue Gérard Chenoz qui a été désigné par le groupe UPAC pour siéger dans cette Mission centre-ville.

Au-delà de ces résultats reconnus, nous nous sommes fixés ensemble, d'un commun accord, un certain nombre d'objectifs et de projets précis pour faire du centre-ville (M. Viard parle du « forum », le Président parle « d'agora » et je préfère effectivement le terme d'agora) l'agora de Marseille 2013 qui sera un grand succès, n'en déplaise à Mme Aubry, la seule Ch'ti qui ne fait rire personne !

(Protestations)

Mais même M. Mennucci est d'accord lorsque je dis cela de Mme Aubry, ne vous inquiétez pas !

Deux des objectifs du projet centre-ville sont d'actualité cette semaine avec des rapports votés ici et au Conseil Municipal de Marseille.

Tout d'abord, l'ambition, la nécessité, l'impérieuse exigence de réduire la place de la voiture dans le centre-ville. C'est indispensable et cela passe notamment par la création d'ici au 30 septembre 2012 au plus tard, de la ligne de tramway Saint-Louis /

Castellane par la rue de Rome que Jean-Claude Gaudin a posée comme un préalable aux négociations et dont vous venez de confirmer Monsieur le Président, publiquement et clairement, le lancement ce matin, cela nous donne satisfaction.

Réduire la place de la voiture, c'est aussi faire plus de place aux piétons. C'est très bien là aussi qu'un rapport lance aujourd'hui des études sur cette piétonisation ou cette semi-piétonisation selon les cas, qui figuraient dans nos programmes électoraux respectifs à la suite d'ailleurs, et rendons à César, ou plutôt à Philippe ce qui lui appartient, d'une idée que défend depuis longtemps Philippe Sanmarco.

Sortir la voiture du centre-ville, c'est également l'engagement de faire du centre-ville de Marseille un exemple de sécurité, de propreté, de salubrité et pour tout dire, de tranquillité et de bien-être, en bref, une véritable révolution culturelle pour le centre-ville de Marseille.

La création par la Communauté Urbaine des brigades de propreté, comme le lancement par la Ville de Marseille d'un important programme de développement de la vidéosurveillance participent de cet objectif qui correspond à une attente forte de nos concitoyens, mais aussi des quatre millions de touristes qui désormais viennent à Marseille chaque année.

Alors, à ces objectifs ambitieux, élevés, a été associée une gouvernance originale à travers une structure ad hoc qui s'imposait compte tenu de la complexité de ce dossier qui implique plusieurs institutions et mobilisent les compétences dans des domaines aussi divers que l'urbanisme, les transports, le logement, la sécurité, la voirie, le commerce, l'économie, la mer et d'autres encore.

Les rapports votés ont donc créé, (et M. Mennucci m'a interdit de dire le comité de pilotage, donc je ne le dis plus), la Mission centre-ville Vieux Port et fixé le cadre général d'une coprésidence paritaire et d'une composition ouverte avec des élus de la Ville de Marseille, de Marseille Provence Métropole, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, un représentant de l'établissement public Euroméditerranée, la confédération des Comités d'Intérêt de Quartier, la Chambre de Commerce, c'est-à-dire tous les acteurs majeurs du centre-ville de Marseille.

Alors pour MPM, c'est le Président du groupe socialiste au Conseil Municipal de Marseille qui a été désigné. Dans ces conditions, Monsieur le Maire de Marseille, en plein accord avec Renaud Muselier, et parallélisme des formes juridiques oblige, vous avez souhaité désigner le Président du groupe de la majorité municipale. Je vous remercie de votre confiance et du cadeau. Mais le plaisir de travailler avec M. Mennucci est une chance qui ne se refuse pas (pas tous les jours quand même parce qu'il ne faut pas abuser des grands bonheurs).

(Rires)

Mais plus sérieusement, je dois à l'objectivité de dire que les discussions préparatoires que nous avons menées ensemble se sont déroulées dans un esprit constructif qui nous a permis d'avancer rapidement et sans difficulté.

Mes chers collègues, voyez-vous, c'est cela l'esprit de Marseille qui l'importe sur l'esprit de chapelle. Quand l'essentiel est en jeu, nous nous rassemblons car au-dessus de tout, nous plaçons la passion de notre ville. C'est cette passion et celle-là seulement qui devra nous guider pour réaliser ensemble les douze travaux d'Hercule du centre-ville de Marseille.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Moraine pour cette intervention, je dois dire aussi que cette Mission est un dialogue entre le Maire de Marseille et moi-même mais aussi entre le Maire de Marseille et le Président du Conseil Général. Et je crois savoir

d'ailleurs que fraternité de Sénateurs oblige, le tramway a été décidé en commun accord entre les deux, un jour au Sénat.

Monsieur GAUDIN.- Ne dites pas tout, il va y avoir des jaloux !

(Rires)

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je n'avais pas prévu d'intervenir ce matin sur ce sujet car cela me semblait une question réglée par les deux votes du Conseil Municipal et du Conseil de Communauté. Je serai très bref pour confirmer ce qu'a dit notre collègue Yves Moraine. Je ne sais pas si c'est un parallélisme, mais il faudrait qu'il arrive quand même à être Maire de secteur ! Peut-être du 4^{ème} secteur, il pourra essayer...

C'est un grand plaisir pour moi de travailler avec Yves Moraine que je connais depuis longtemps et dont je connais les qualités, même si nous nous affrontons régulièrement sur le fond.

Je vous remercie Monsieur le Président de la confiance que vous me témoignez en me demandant de représenter votre famille politique dans cette instance qu'est la Mission centre-ville et qui devra surtout essayer d'être extrêmement modeste. Nous avons d'ores et déjà décidé d'avoir le minimum de structure et d'organisation. Nous allons nous débrouiller avec les personnes qui travaillent déjà avec nous, que ce soit à la Communauté Urbaine ou à la Ville de Marseille. Nous allons essayer d'être, avant tout, un élément d'impulsion et il faut bien comprendre que les arbitrages définitifs, les décisions qui se prendront dans cette instance se prendront au Conseil Municipal de Marseille. Elles seront négociées avec le Conseil Général sur les questions de financement.

La Mission centre-ville n'est donc pas une institution supplémentaire, elle est un moyen de faire que les uns et les autres travaillent dans le même sens, dans le même intérêt.

Sur la question du tramway, vous avez donné, Monsieur le Président, un élément important. Je pense qu'il y a toutes ces questions de gouvernance de l'espace public sur lesquelles nous devons travailler. Aujourd'hui, si on veut régler un certain nombre de questions, il faut la volonté de la Ville de Marseille, il faut la volonté de MPM, autrement, nous n'y arriverons pas. Il faut pouvoir régler des choses assez simples parfois mais qui mettent à mal la vie quotidienne des habitants du centre-ville et de tous ceux qui y viennent car il faut savoir que 350 000 personnes viennent tous les jours dans le centre-ville.

Donc, voilà, Monsieur le Président, la conviction et le sens que je donne à cette Mission. Nous nous efforcerons, avec mon collègue Yves Moraine et avec toutes les personnalités qui vont y participer, d'être à la hauteur de la confiance que vous nous avez témoignée en nous désignant.

Monsieur LE PRESIDENT.- Il y a d'autres désignations à signaler.

Pour le Comité Local d'Information et de Concertation pour les sociétés Cerexagri et Arkema, M. Sémériva est désigné en qualité de titulaire et Mme Simonetti-Achard en qualité de suppléante.

Pour l'école Polytech'Marseille, le Professeur Bernard Morel est désigné.

Pour la Régie Communautaire des Transports sur certaines communes (Allauch, Ensues-la-Redonne, le Rove et certains quartiers de la Valentine à Marseille), M. Rosso, Mme Gueydan, M. Assante sont désignés en qualité de titulaires et M. Sorge, M. Illac et M. Tommasini sont désignés en qualité de suppléants.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**15. FCT 015-26/03/09 CC - Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) :
Application du dispositif du plan de relance de l'économie -
Approbation de la convention**

Monsieur GIORGI.- Il s'agit dans le cadre du dispositif du plan de relance de l'économie de prendre acte du montant investi lors des années 2004 à 2007, soit 357 330 089 euros, mais également de permettre au Président de signer la convention avec l'Etat pour avoir un an d'avance de versement du Fonds de Compensation de la TVA, si effectivement le montant investi en 2009 est supérieur aux 357 millions cités précédemment.

Il faut noter que cette avance, si on atteint l'objectif, devient pérenne, c'est-à-dire que le FCTVA sera versé chaque année avec un an de retard au lieu des deux actuels. Je pense que nous n'avons aucun état d'âme à avoir pour signer cette convention. Il n'y a aucun risque à prendre. C'est la raison pour laquelle la Commission s'est prononcée favorablement à l'unanimité sur ce projet de délibération.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16. FCT 016-26/03/09 CC - Adhésion de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'association Comité d'Action Sociale des personnels de la Ville de Marseille, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport a été rectifié en séance sur deux points de détail : la substitution du terme « *participation* » par le terme « *adhésion* » notamment dans les articles 1 et 2 du dispositif du fait que le terme « *adhésion* » s'avérait impropre au regard des statuts de l'association. D'autre part, à l'article 3 du dispositif, il faut supprimer l'alinéa relatif à la désignation des représentants du personnel puisque les modalités de cette désignation sont déjà prévues à l'article 4 des statuts de l'association.

Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEVELOPPER L'ECONOMIE ET SERVIR L'EMPLOI

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Allouch, la Commission s'est déroulée le 20 mars, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur ALLOUCH.- Nous avons un ensemble de rapports qui a été largement approuvé par la Commission après des débats intelligents et constructifs.

Pour le premier rapport, il s'agit de l'ensemble des subventions FEDER que nous collationnons. Derrière cela, il y a toutes les opérations de l'année 2009 qui sont affectées en autorisations de programme. Avis favorable unanime de la Commission.

17. DEV 001-26/03/09 CC - Programme Opérationnel FEDER et FSE Compétitivité Régional et Emploi 2007-2013. Subvention Globale FEDER gérée par MPM dans le cadre du projet Axe 4.1 "Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles" - Création des

opérations pour l'année 2009 - Affection des Autorisations de Programme

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18.DEV 002-26/03/09 CC - Opération d'Intérêt National Euromed.- Approbation d'une convention pour la participation de la Communauté Urbaine à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour l'année 2009

Monsieur TEISSIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je dirai quelques mots concernant Euroméditerranée. Il est vrai que de nombreuses fois, des conseillers ont abordé le thème de la crise qui frappe notre économie. Il ne sert à rien de se le cacher effectivement et je pense que cette situation nous oblige, nous élus, d'avoir un discours de vérité et de faire preuve de réalisme.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la situation économique d'Euroméditerranée ne modifie en rien ni nos objectifs, ni nos ambitions. Elle nous oblige simplement à avoir une stratégie plus volontariste en matière d'investissement, d'attractivité du territoire et d'accompagnement à l'emploi.

Je voulais vous dire Monsieur le Président, que j'ai beaucoup apprécié qu'à l'occasion du dernier marché international de l'immobilier, pour la première fois dans l'histoire de notre collectivité, le Président de la Communauté Urbaine que vous êtes, le Maire de Marseille Jean-Claude Gaudin et le Président d'Euroméditerranée soient réunis ensemble sur le même stand. Cela ne s'était jamais vu jusqu'à présent.

Il faut bien entendu, pour passer au mieux la crise, investir. C'est ce que ce rapport appelle à faire d'ailleurs. Il faut encourager les investissements publics. C'est en ce sens qu'Euroméditerranée et ses partenaires ont prévu d'investir près de 600 millions d'euros d'argent public d'ici à 2012 pour mener à bien les grands travaux que nous nous sommes fixés et qui constituent le socle de l'opération d'intérêt national :

- 346 millions d'euros investis dans les équipements publics,
- 223 millions d'euros dans les nouveaux engagements d'infrastructure et de l'espace public comme le boulevard du Littoral, le J4 ou le recul de l'autoroute, mais j'y reviendrai ultérieurement.

Il y a également un milliard d'investissement de fonds privés d'ici à 2013.

Je voudrais rappeler que dans quelques semaines, les premiers coups de pioche seront donnés sur l'hôpital d'Euroméditerranée qui résulte de la fusion des deux institutions que sont Desbief et Ambroise Paré.

Je voudrais également préciser pour l'ensemble de nos collègues que tous ces financements qu'ils soient publics ou privés, sont aujourd'hui assurés.

Bien entendu, tous ces engagements n'auraient pas de sens s'ils n'étaient pas créatifs d'emplois. Euroméditerranée a déjà créé des milliers d'emplois, mais ceux qui nous intéressent sont ceux à venir. Je veux rappeler que les Terrasses du Port, ce sont 2000 emplois, qu'Euromed Center, c'est 2700 emplois et que l'hôpital emploiera pas moins de 800 personnes.

Nous sommes candidat aussi à la labellisation d'écocité. Euroméditerranée a pour vocation d'initier des méthodes de formation aux nouveaux métiers du bâtiment durable (isolation thermique, photovoltaïque) directement inspirés du Grenelle de l'Environnement.

Le marché de l'emploi doit s'adapter aux ruptures technologiques que l'on va connaître. Aujourd'hui, l'immeuble intègre des panneaux solaires, demain, ce seront les vitrages eux-mêmes qui produiront de l'énergie.

Il nous faut aussi préparer la sortie de crise et nous allons engager Monsieur le Président, mes chers collègues, un projet très ancien, c'est-à-dire pour sortir de ce cycle négatif, nous allons engager la transformation de tout un quartier en reculant l'autoroute A7 et donc en repensant la totalité du quartier de la Porte d'Aix. Je crois que c'est quelque chose qui est nécessaire.

En conclusion, trois qualificatifs : volontarisme, unité et concertation. L'heure, me semble-t-il, n'est plus au gaspillage des dispositifs éparpillés. Nous devons créer les conditions d'un contexte politique apaisé pour que les options stratégiques fassent l'objet d'un consensus le plus large possible. C'est la raison pour laquelle mes chers collègues, je vous invite tous à voter ce rapport. En ce qui me concerne, compte tenu du fait que je préside cet établissement public, je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur POGGIALE.- Monsieur le Président, chers collègues, mon intervention ne portera pas sur ce rapport consacré à Euroméditerranée, mais sur le problème urgent qui occupe son voisin en développement, je veux parler bien sûr du Grand Port Maritime Marseille-Fos et de sa réparation navale.

Je prie le rapporteur de m'excuser de saisir cette occasion, mais chacun comprendra, je l'espère, qu'il n'est pas possible de taire le sujet. Car les enjeux sont lourds de conséquence.

A l'heure où l'on annonce une volonté de développement du trafic portuaire dans toutes ses dimensions ; containers – marchandises - voyageurs – croisières... avec la présence des plus grandes compagnies à l'instar de la CMA-CGM et de la SNCM, le port de Marseille va-t-il perdre sa qualité de port complet, en perdant définitivement ses dernières capacités et son savoir-faire de réparation navale lourde ?

On ne peut pas accepter cette situation, de plus rien ne la justifie, sauf à vouloir clore définitivement le chapitre industriel des bassins Est du Grand Port Maritime Marseille-Fos.

On peut d'autant moins l'accepter qu'il y a, à la clé, 130 emplois directs et 400 emplois impactés par le chantier de réparation navale.

Nous ne pouvons pas laisser les professionnels du port, les armateurs, sans outil de réparation, capables d'offrir un service de qualité que le port de Marseille mérite et ce n'est pas en opposant la réparation de plaisance et la réparation lourde que nous y gagnerons. L'une et l'autre se nourrissent pour offrir au port les meilleurs services.

En arriver là cela relèverait d'un choix à très courte vue. Si la récession que nous traversons porte à conséquences sur le transport maritime, elle n'en reste pas moins une voie d'avenir dans la perspective d'un développement durable et équitable entre les continents.

Enfin, qui peut concevoir la façade maritime de la méditerranée française sans réparation navale ?

Nous le disons franchement :

Les prétextes invoqués par la direction de Boluda pour désertir le Grand Port de Marseille nous paraissent dérisoires. Ni le climat social, ni la perte de commandes, ni même les difficultés de trésorerie, ne peuvent masquer une tout autre réalité : la volonté de l'équipe dirigeante de Boluda de passer outre la législation du travail en France, en prenant exemple sur les pratiques ultra concurrentielles ayant cours dans d'autres pays européens.

Mais il ne s'agit pas ici d'ouvrir une polémique, mais de contribuer à une solution.

Voilà pourquoi, pour éviter que la situation ne se détériore davantage, nous proposons de donner suite à la proposition faite par les salariés, d'une structure provisoire de type Groupement d'Intérêt Economique, qui permette la poursuite de l'activité de réparation navale sur le port de Marseille, dans l'immédiat, et aux salariés de percevoir leurs salaires.

On ne peut pas d'un côté admettre la nécessité de mesures d'urgence, y compris en creusant le déficit public pour faire face à la crise du crédit et dégager des milliards d'euros pour aider les entreprises en difficulté, et ne pas répondre à l'urgence de mettre en place une solution transitoire, qui devrait être portée par une synergie pouvoirs publics, collectivités territoriales, Chambre de Commerce et de l'Industrie et patronat portuaire. D'autant que, contrairement aux affirmations un peu rapides de la direction de Boluda, les collectivités territoriales et l'Etat sont bien partie prenante de l'activité industrielle de réparation navale.

Ils ont en effet, contribué financièrement au plan de reprise de la CMR présenté par Claude Miguet, à hauteur de 3,4 millions d'euros en juin 2002 avant que ce chantier et ces financements ne soient repris à l'euro symbolique par le Groupe Boluda en 2005 :

- 1,6 millions d'euros pour l'Etat sous la forme d'une avance remboursable en 2009
- 60 000 euros de subventions pour chaque collectivité que sont la Région, le Département et Marseille Provence Métropole,

Aujourd'hui Boluda s'en va, *"après avoir réparé cinq fois plus de navires en 2007 que la moyenne des dix dernières années et dégagé des bénéfices"*, selon les dires du Directeur Général de la division réparation navale du Groupe.

Qu'advient-il des 3,4 millions d'euros d'argent public ? La question mérite d'être posée.

Marseille Provence Métropole est donc doublement interpellée par cette proposition de GIE. Comme membre du Conseil de Développement du Grand Port Maritime, et comme bailleur de fonds de ce chantier de réparation navale lourde, à hauteur de 630 000 euros depuis 2002. Nous avons tout intérêt à soutenir cette solution transitoire.

Le temps presse pour répondre aux ambitions de tous les acteurs politiques et économiques de faire de Marseille-Fos, à nouveau, un des premier pôle international du transport maritime.

Monsieur le Président, nous avons réalisé un dossier, nous le tenons à votre disposition et vous le remettrons en fin de séance sur l'ensemble de la réparation navale et le financement public qu'elle a occasionné.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Poggiale, c'est un sujet important effectivement. Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur BLUM.- Merci Monsieur le Président. Mon intervention sera extrêmement rapide Je ne vais pas répondre à M. Poggiale sur le fond du problème de la

réparation navale. Nous avons un Conseil Municipal lundi prochain où ce sujet sera très certainement abordé et j'aurais l'occasion de dire le point de vue de notre groupe.

Je répondrai simplement sur la proposition qu'il vient de faire qui n'est autre d'ailleurs que la proposition qu'a présentée il y a quelques semaines, Mme Buffet, c'est-à-dire de créer un GIE dans lequel seraient appelées les collectivités territoriales, la Communauté Urbaine et également la Chambre de Commerce.

Je tiens simplement à lui dire que notre groupe est fermement opposé à ce type de GIE, ne serait-ce que parce que ce GIE est illégal. Il est illégal puisque vous n'êtes pas sans savoir qu'il n'appartient pas aux collectivités territoriales et aux établissements publics de participer à une telle opération. Les institutions européennes y sont fermement opposées et si nous tombions dans ce piège, ces mêmes institutions européennes nous obligeraient à rembourser les sommes que nous aurions pu verser à ce GIE. Alors, devant l'illégalité, je ne peux que m'incliner et dire que nous sommes opposés.

Et Monsieur le Président, si cela devait être mis au vote, nous voterions contre.

Monsieur MAGRO.- Vous préférez donner à fond perdu en quelque sorte !

Monsieur GAUDIN.- Nous aurions préféré que Boluda reste et vous en connaissez les raisons.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. Teissier ne prend pas part au vote.

Monsieur Poggiale, je reste néanmoins extrêmement attentif au problème de la réparation navale à Marseille en tant que Président de cette institution et je lirai avec intérêt le dossier que vous allez nous remettre.

19. DEV 003-26/03/09 CC – Zone d'Aménagement Concerté des Florides à Marignane et Gignac-la-Nerthe - Approbation des principes de mise en oeuvre des mesures compensatoires relatives aux espèces végétales protégées dans le cadre de l'aménagement de la ZAC

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

20. DEV 004-26/03/09 CC - Réalisation des travaux d'équipements de la ZAC des Florides à Marignane et Gignac-la-Nerthe - Déclaration de Projet

Monsieur TEISSIER.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**21. DEV 005-26/03/09 CC - Participation de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole à l'Association Marseille Innovation -
Approbation d'une convention**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**22. DEV 006-26/03/09 CC - Création et Affectation d'une Autorisation de
Programme pour l'implantation de l'Institut de Recherche pour le
Développement (IRD) - Approbation d'une convention**

Monsieur DJIANE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, avec ce rapport, il nous est proposé d'approuver la convention de localisation du siège de l'Institut de Recherche pour le Développement à Marseille. Il nous est également proposé de participer à hauteur d'un million d'euros à cette implantation.

L'Institut de Recherche pour le Développement est un organisme de référence. Il a pour mission de promouvoir et de réaliser des recherches scientifiques et techniques susceptibles de contribuer de façon durable au progrès économique, social et culturel des pays en développement.

J'ajoute que l'essentiel des activités de recherche de l'IRD est réalisé en partenariat, grâce à un réseau très étendu dans les Pays du Sud, mais aussi en Europe et en France y compris dans l'outre-mer tropical.

Ce rapport est très important, car il met en lumière les efforts menés sous la précédente mandature par Jean-Claude Gaudin et toute son équipe pour mettre en place une stratégie ambitieuse de développement économique.

Nous savons que l'économie du XXI^{ème} siècle sera une économie de l'innovation : en ce sens l'innovation scientifique et technologique est aujourd'hui un enjeu majeur pour créer les activités et les emplois de demain. Ce secteur aura un effet d'entraînement pour l'ensemble des activités économiques, et cela est d'autant plus vrai dans le contexte actuel de crise que nous connaissons.

Les investissements en Recherche et Développement seront donc stratégiques dans le nouvel ordre économique mondial qui va se dessiner, et ils seront un enjeu majeur pour notre pays.

Dans cette perspective, je vous rappelle que depuis 2005, le Gouvernement français a mis en place une politique incitative pour favoriser l'innovation technologique et scientifique.

C'est notamment l'objet du contrat d'objectifs, signé le 18 juin 2006 par les Ministres chargés de la recherche et de la coopération et qui précise les priorités scientifiques et géographiques de l'IRD.

Dans ce cadre, les liens euroméditerranéens de cet organisme avaient logiquement vocation à être renforcés, et le fait que la candidature de Marseille pour le transfert du siège de l'IRD ait été retenue parmi onze autres, illustre à l'évidence la référence en terme de qualité de la Métropole marseillaise pour ses capacités d'accueil, de dynamisme et de développement en matière de recherche scientifique.

Il faut aussi rappeler que l'IRD a accompagné le développement de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Luminy, qu'il a participé à des programmes sur le site de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois et qu'il intervient également au travers de pôles de Compétitivité :

- Gestion de Risques et Vulnérabilité des Territoires,

- Orphème,
- et Mer.

L'implantation de l'IRD à Marseille depuis septembre 2008, c'est le transfert de 240 postes de travail, mais c'est aussi un budget de 220 millions d'euros, plus de 830 chercheurs et 1000 ingénieurs et techniciens répartis dans le monde avec 72 unités de recherche et de service, ainsi que 43 % des publications scientifiques qui sont co-signés avec des partenaires du Sud.

Tout cela montre donc l'impérieuse nécessité pour notre Métropole de soutenir la Recherche et le Développement afin de créer les bases d'un nouveau contexte économique assurant l'avenir de notre Communauté Urbaine.

Souvenez-vous que c'était l'objectif du Plan de Stratégie de Développement Economique 2008-2014 voté par le Conseil de Communauté le 17 décembre 2007.

Nous serons donc très attentifs à l'application de ses orientations.

Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui s'inscrit dans cette perspective, par conséquent le Groupe « Union Pour l'Avenir Communautaire » votera pour.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Djiane, vous savez que la recherche et le développement est un sujet que nous portons très fortement.

Monsieur ALLOUCH.- Monsieur Le Président, chers collègues, je voudrais intervenir sur les deux dernières délibérations. Celle qui concerne Marseille Innovation et celle concernant l'IRD.

Ces deux délibérations qui nous sont présentées ce jour, dans le contexte de morosité que nous connaissons, doivent être vues comme un signe d'optimisme et de dynamisme pour notre agglomération.

En approuvant la convention entre MPM et Marseille Innovation, ce sont deux de nos pépinières d'entreprises les plus porteuses pour l'avenir de notre intercommunalité que nous renforçons : celle de Château Gombert et celle du pôle média de la Belle de Mai.

On connaît les forts potentiels technologiques de ces deux pôles économiques majeurs.

Si les sciences de l'ingénieur et de l'information sont au cœur des activités de la pépinière de Château Gombert, celles des industries du contenu et de la création numérique constituent le corps du site de la Belle de Mai.

Je me dois de vous donner ces explications pour l'ensemble des conseillers communautaires.

A cet égard, Monsieur le Président, on peut évoquer deux éléments parlants :

D'une manière générale, on constate l'extrême fragilité des jeunes entreprises qui disparaissent pour 50% d'entre elles dans les 5 premières années de leur existence.

Chez nous, ici à Marseille, à Château Gombert et au pôle média de la Belle de Mai, ce taux passe de 50 à 75%, ce qui est extrêmement important. C'est dire la qualité du travail accompli.

Car les entreprises à fort contenu technologique, généralement plus fragiles encore du fait du caractère novateur de leurs champs et de leurs applications, sont, dans ce cadre, encore plus propices à s'insérer positivement dans un contexte dynamisant, source d'émulation, mais aussi protecteur.

Concernant la pépinière du technopôle, il est à noter qu'en 2008, pas moins de 24 entreprises représentant 61 emplois ont été hébergées dans ce cadre.

Je tiens d'ailleurs à saluer Monsieur le Président votre visite hautement symbolique du technopôle de Château Gombert. C'est un signe de la reconnaissance manifeste de la richesse exceptionnelle du patrimoine scientifique de recherche et développement qui existe et se développe sans cesse sur notre territoire.

Permettez-moi aussi de saluer les commissaires de ma Commission qui nous ont accompagnés dont M. Guy Teissier Président d'Euroméditerranée ainsi que Madame la Députée Sylvie Andrieux et M. le Maire de secteur Garo Hovsepian, de leur visite curieuse et intéressée.

Pour la pépinière du pôle média Belle de mai, sont implantées, 24 entreprises et 36 emplois.

Monsieur le Président, dans un contexte d'incertitudes marqué, quant à l'avenir de nos collectivités territoriales, l'action de l'association Marseille Innovation doit être saluée pour la qualité de son travail et l'étendue de ses champs d'intervention.

Or, sans les collectivités, son action n'aurait pu aboutir.

Il faut dire qu'avec un financement de plus de 45% de son budget en 2009, les collectivités locales, (MPM pour près de 20% ; le Conseil Général pour 12, 6%, la Région PACA pour 12, 2% et la Ville de Marseille pour près de 1%), font la preuve manifeste, s'il était besoin, du rôle moteur et incontournable qu'elles jouent dans le paysage économique de nos territoires.

Car, aujourd'hui notre « millefeuille territorial » est à l'origine de presque 75% des investissements de notre pays. Qui demain occupera cette fonction, si ces assises déjà fragilisées, étaient définitivement sapées à leur base du fait du désengagement croissant d'un état jacobin aux caisses vides ?

Dans le cadre de la crise économique mondiale, nationale et locale qui nous touche, les pépinières tout comme les ZFU, selon un mode différent, participent de la dynamisation de la création d'entreprises, de leur pérennité, mais aussi plus largement, dans le cadre des secteurs de pointe évoqués plus haut, de l'optimisation de secteurs à haut potentiel économique et de croissance en terme de recherche, de développement et d'emploi.

Et à cet égard, permettez moi Monsieur le Président mes chers collègues, de vous faire part de ma profonde satisfaction (et je souligne l'intervention de mon collègue M. Djiane) dans l'accueil que nous ferons prochainement du très sérieux Institut de Recherche pour le Développement sur notre sol marseillais. Il renforcera encore nos potentiels en termes de recherche et développement dans un souci constant d'humanisme et de croissance partagée en direction notamment de nos partenaires de l'arc méditerranéen mais aussi des pays du sud.

Comme l'a affirmé M. Juppé que vous avez cité tout à l'heure Monsieur le Président, sur le contexte religieux sidérant que les propos du Pape ont provoqué,...

(Protestations)

...marquer le soutien à l'IRD et ses actions de recherche notamment vis à vis des maladies émergentes et infectieuses, notre soutien dis-je, est le meilleur rempart au drame que l'Afrique est en train de vivre.

L'IRD, ce sont 2200 agents regroupés au sein de 72 unités de recherche, et avec un budget de 200 millions d'euros, ce sont des études menées sur les maladies émergentes et infectieuses, les politiques publiques de lutte contre la pauvreté et pour le développement, les migrations internationales et le développement, le changement climatique et les aléas naturels, les ressources en eau et l'accès à l'eau.

Les deux délibérations qui nous sont présentées ce jour soulignent l'action positive de nos échelons territoriaux en tant que principaux contributeurs, et surtout en tant

que remparts « objectifs » à la crise.

Si Marseille porte haut les couleurs de l'Olympisme, il est de notre devoir de valoriser plus encore nos formidables atouts en termes de recherche et de technologies de pointe.

Bien souvent méconnus ou ignorés, ces réservoirs de croissance assez uniques en France et dans le monde, représentent l'avenir de nos jeunes, de nos quartiers, de notre métropole et de notre pays face à une globalisation demandant toujours plus de réactivité.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nous avons encore plus de 100 rapports à examiner, essayons de limiter nos interventions au strict minimum.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Vallette, la Commission Aménagement de l'espace communautaire s'est déroulée le 20 mars 2009.

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Président, Monsieur le Maire, il y a eu un avis unanime de la Commission sur ces onze rapports.

Permettez-moi de dire simplement merci à cette assemblée de son vote à l'unanimité vis-à-vis de l'AGAM, étant Président de l'AGAM, je n'ai pour ma part pas participé au vote.

Je voudrais dire quelques mots sur deux rapports. Concernant la commune du Rove, la révision du PLU du Rove est achevée. M. le Maire du Rove a exprimé sa satisfaction à la Commission à la fois pour la commune, mais aussi pour l'intérêt communautaire de ce travail. Enfin, le dernier rapport concerne un accord avec la Région pour le SCOT. Il nous a été annoncé que le travail pour le SCOT allait redémarrer. Je fais remarquer que le travail sur le centre-ville est un sujet important pour chaque commune. Marseille, on l'a vu, est traitée à part, mais elle a aussi un grand projet.

23. AEC 001-26/03/09 CC - Plan Local d'Urbanisme de Gignac-la-Nerthe - Approbation de la procédure de modification n° 1

Monsieur MAGRO.- Il y a un avis favorable pour ce rapport et les dix suivants.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24. AEC 002-26/03/09 CC - Plan Local d'Urbanisme de Gignac-la-Nerthe - Engagement de la procédure de modification n° 2

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

25. AEC 003-26/03/09 CC - Plan Local d'Urbanisme de Châteauneuf-les-Martigues - Engagement de la procédure de modification n° 2

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

26. AEC 004-26/03/09 CC - Plan Local d'Urbanisme du Rove - Approbation de la procédure de révision

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

27. AEC 005-26/03/09 CC - Plan Local d'Urbanisme de La Ciotat - Engagement de la procédure de modification n° 1

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

28. AEC 006-26/03/09 CC - Plan Local d'Urbanisme de Sausset-les-Pins - Engagement de la procédure de modification n° 1

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

29. AEC 007-26/03/09 CC - Plan d'Occupation des Sols de Plan-de-Cuques - Engagement de la procédure de modification n°5

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

30. AEC 008-26/03/09 CC - Plan d'Occupation des Sols de Cassis - Engagement de la modification n° 2

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

31. AEC 009-26/03/09 CC - Plan d'Occupation des Sols de Gémenos - Approbation de la procédure de modification n°8

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**32. AEC 010-26/03/09 CC - Plan d'Occupation des Sols de Marignane -
Approbation de la procédure de modification n° 6**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**33. AEC 011-26/03/09 CC - Schéma de Cohérence Territoriale de la
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole -
Conventionnement avec le Conseil Régional Provence Alpes Côte
d'Azur au titre du dispositif de soutien régional à l'élaboration des
Schémas de Cohérence Territoriale.**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RENOVER ET CONSTRUIRE UNE VILLE SOLIDAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Salah-Eddine, la Commission s'est réunie le 20 mars, pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Madame SALAH-EDDINE.- Il y a eu un avis favorable de la Commission sur tous les rapports.

**34. RNOV 001-26/03/09 CC - Paiement de la cotisation annuelle à l'Alliance
Villes Emploi**

Madame BERNASCONI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**35. RNOV 002-26/03/09 CC - Groupement d'Intérêt Public pour le Grand
Projet de Ville Marseille - Septèmes - Approbation d'une participation
financière aux frais de structure 2009**

Monsieur SANMARCO.- Avis favorable.

Madame BOYER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais simplement signaler que ce rapport concerne la participation de MPM au fonctionnement du GIP GPV. Cette subvention de MPM représente 8.5% du total général. Je rappelle que la Ville de Marseille assure 27.3%, le Département presque 8% sous la forme d'une mise à disposition de personnel et la Région 4.7% à titre forfaitaire.

L'objet de mon intervention est de rappeler que le 12 mars dernier, au cours d'un comité d'engagement de l'ANRU, il a été acté la participation de l'ANRU aux frais de fonctionnement du GPV pour l'année 2009. Sa participation s'élèvera à peu près 30% du coût total des frais de fonctionnement de notre GPV.

La convention présentée le 12 mars a établi aussi le principe d'une prise en compte de la participation de l'ANRU aux frais de fonctionnement depuis 2004 jusqu'en 2013.

Je voudrais aussi vous indiquer que le comité d'engagement a traité du dossier de Saint Mauront Bellevue qui intéresse nombre d'élus ici et l'ensemble des Marseillais. Selon la procédure, nous n'avons pas encore d'avis définitif de l'ANRU, mais nous pouvons d'ores et déjà vous informer que ce projet a reçu un accueil favorable. Avec l'accord de l'agence, nous allons donc pouvoir poursuivre nos interventions sur le secteur Saint Mauront Bellevue qui est constitué, comme vous le savez, de tissu urbain dense, ancien, alternant du logement social privé de fait et des friches industrielles dégradées. Le projet que nous avons présenté s'articule autour de cinq sites majeurs :

- La zone Richard - Gaillard qui est caractérisée actuellement par un habitat insalubre qui fera l'objet d'une démolition reconstruction ;
- Le secteur Auphan - Charpentier qui recevra un nouveau réseau de voirie afin de l'ouvrir sur la ville et de redistribuer la circulation sur tout le secteur ;
- La copropriété Bellevue dont la réhabilitation va se poursuivre ;
- L'îlot Jouvin constitué de friches industrielles ;
- Le noyau villageois de Saint Mauront sur lequel va se poursuivre l'effort de réhabilitation engagé dans le cadre d'une OHD.

Je vous signale aussi que notre intervention va permettre la requalification de l'habitat et la création d'espaces publics et d'équipements publics de qualité.

Je voulais simplement vous indiquer les efforts très importants qui sont faits par l'ensemble des collectivités, par l'ANRU et par les bailleurs dans le cadre de tous les programmes de rénovation urbaine dont nous avons la charge.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

36. RNOV 003-26/03/09 CC - Attribution d'une subvention pour l'année 2009 à l'association du PLIE pour la mise en oeuvre du Plan Local pour l'insertion et l'emploi Marseille Provence Centre

Madame BERNASCONI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

37. RNOV 004-26/03/09 CC - Attribution d'une subvention pour l'année 2009 à l'association Ciotat Emploi Initiatives, gestionnaire du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Est

Madame BERNASCONI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

38. RNOV 005-26/03/09 CC - Attribution d'une subvention pour l'année 2009 à l'association du PLIE Marseille Provence Métropole Ouest

Madame BERNASCONI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

39. RNOV 006-26/03/09 CC - Chartes d'insertion avec le BTP - Attribution de subventions au programme FEDER "Compétitivité et Emploi" pour les trois Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi de Marseille Provence Métropole

Madame BERNASCONI.- J'interviendrai pour les quatre rapports concernant les PLIE qui agissent sur notre territoire. Il me semble important d'intervenir sur ces rapports, notamment dans le contexte de crise économique auquel nous devons faire face puisque l'accompagnement à l'emploi constitue un outil essentiel de lutte contre le chômage. Il est clair que la crise touche d'abord les plus fragiles.

Les trois PLIE doivent répondre depuis le début de l'année à des demandes d'entrée qui augmentent chaque mois davantage. Aussi, il est impératif de renforcer les programmes d'accompagnement à l'emploi. C'est ce que nous faisons aujourd'hui en choisissant d'ajouter aux subventions de fonctionnement, des financements spécifiques, complémentaires aux financements européens. Il s'agit de permettre aux PLIE d'organiser le suivi des clauses d'insertion dans les marchés publics du BTP.

En effet, depuis 2007, les demandeurs d'emploi les plus en difficulté bénéficient, dans le cadre de la loi de cohésion sociale, d'un volant d'heures de travail réservées sur certains chantiers publics et notamment, ce volant d'heures réservées est obligatoire dans le cadre des conventions ANRU et l'insertion des clauses sociales dans les marchés publics est indiscutablement un tremplin très intéressant pour la dynamique de retour à l'emploi des personnes de premier niveau de qualification, et ils sont, pour beaucoup, habitants des cités sensibles.

Le principal avantage est de rendre lisible et facile d'accès ces offres d'emploi. L'anticipation des marchés permet d'informer les demandeurs d'emploi, de les former, de les préparer aux entretiens, bref, de baliser plus facilement les parcours. Cela constitue un élément de motivation important pour des individus qui souvent sont fragilisés par des échecs successifs.

Ces mesures sont d'autant plus importantes que sur certaines filières de main d'œuvre, la diminution des offres d'emploi est très nette comme par exemple dans les transports, la logistique, les bâtiments ou encore l'intérim.

Je souhaiterais saluer les entreprises locales qui continuent à apporter leur appui au programme emploi avec 50 entreprises partenaires du PLIE de Marignane, 80 pour La Ciotat et 300 pour Marseille. Les patrons locaux restent sensibles et engagés dans la lutte contre le chômage et, à l'heure où l'on reproche à juste titre, les dérives d'une minorité de patrons, il est bon de le rappeler.

Mes chers collègues, nous disposons donc de différents leviers pour intervenir en matière d'emploi. Impulser une dynamique économique ne suffit pas, il faut aider les demandeurs d'emploi à saisir les opportunités. Pour certains demandeurs d'emploi, le pôle emploi suffira, pour d'autres, il faudra toujours des programmes spécifiques notamment d'accompagnement individualisé, mais pour être plus efficace encore, nous devons veiller ensemble, toutes nos collectivités locales réunies, à éviter la démultiplication des structures.

Je ne vous donnerai qu'un seul exemple. Il y a 144 structures agissant sur le champ de l'emploi qui ont été recensées dans le centre-ville de Marseille.

Il faut faciliter la tâche des demandeurs d'emploi et des entreprises partenaires, des bénévoles qui sont nombreux sur ce domaine, en concentrant nos efforts sur les programmes de référence tels que les PLIE. Il s'agit également de faire bénéficier directement les demandeurs d'emploi de l'effort d'investissement des collectivités locales.

Dans ce cadre et dans le prolongement de ces rapports, je propose que la Communauté Urbaine étende l'introduction des clauses d'insertion à l'ensemble de ses marchés publics. Nous serions ainsi exemplaires dans notre engagement contre le chômage en favorisant dans nos commandes publiques, l'emploi des personnes les plus en difficulté. A l'heure où toutes les grandes collectivités maintiennent des investissements massifs, il importe que ces dépenses bénéficient en priorité aux plus fragiles d'entre nous.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Madame GHALI.- Monsieur le Président, chers collègues, l'Observatoire du Développement Economique et de l'Emploi vient d'émettre un certain nombre de chiffres.

Ainsi, entre janvier 2008 et janvier 2009, le nombre de demandeurs d'emplois dans les Bouches-du-Rhône a augmenté de 8, 7%. Ces chiffres dramatiquement élevés frappent durement nos habitants, et principalement ceux de nos quartiers les plus sensibles de notre territoire métropolitain.

Dans le cadre de la compétence exercée de plein droit par MPM en matière d'insertion par l'économique, notre Communauté Urbaine soutient les structures associatives gestionnaires des Plans Locaux pour l'Insertion et pour l'Emploi qui existent pour les trois bassins de vie de notre territoire les bassins Est, Ouest et Centre.

En permettant un accès ou un retour à l'emploi durable, mais aussi en soutenant la création d'entreprises d'insertion, les PLIE font la preuve de leur efficacité, ce qui nous conduit aujourd'hui à proposer l'attribution de subventions de 120 000 euros au titre de l'année 2009 pour le PLIE MPM Ouest, de 122 000 pour le PLIE Est et 1 050 000 euros pour celui de MPM Centre.

Dans le cadre du programme opérationnel européen FEDER PACA 2007-2013 « compétitivité et emploi », MPM a candidaté via un projet intitulé « une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

En lien avec les dispositifs déjà existants, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale, le Grand Projet de Ville, le Contrat de Projet Etat –Région, le projet prévoit d'axer son action principalement sur le soutien à l'économie et l'emploi, l'accessibilité et la mobilité, la cohésion sociale et territoriale, enfin.

Le 23 janvier dernier, MPM a déposé un dossier au titre du fonds social européen, afin d'obtenir de l'Union Européenne, une subvention d'un million d'euros.

Objet d'une des délibérations qui nous sont présentées ce jour, je souhaitais souligner l'importance de cette initiative de la part de notre institution.

Projet intitulé « chartes d'insertion avec le BTP », il résulte du constat que ce secteur est générateur d'emploi et que, partant, il peut constituer une chance pour les habitants des quartiers dits sensibles à la recherche d'emplois demandant peu de qualifications.

Conçues de manière analogue aux chartes imposées par l'ANRU, ces chartes s'intégreront dans les marchés publics et privés sous forme de clauses d'insertion après signature avec les donneurs d'ordre privés et publics.

Deux objectifs majeurs y seront défendus :

-un nombre total d'heures travaillées réservé aux habitants des quartiers prioritaires d'au moins 5%.

-10% d'embauches directes ou indirectes de personnes issues de ces quartiers dans le cadre des équipements réalisés.

Monsieur le Président, chers collègues, à l'heure où l'on mesure plus que jamais la difficulté pour nos jeunes et nos habitants les plus fragiles à s'intégrer pleinement dans la vie active, notre action publique vis-à-vis d'eux doit être plus importante encore que vis-à-vis de ceux qui souffrent de difficultés moindres.

Parce que donner plus à ceux qui ont moins est le fondement même de ce qui anime nos politiques.

Parce que l'Union Européenne promeut à travers ses programmes, des actions de rééquilibrage territorial et de développement économique et social renforcé et plus harmonieux, MPM a eu raison de se saisir de ces opportunités.

En 2008, après une année de lancement des clauses d'insertion, le PLIE Marseille Provence Métropole Centre a contribué dans le cadre de son animation dans les marchés publics, à la réalisation de pas moins de 35 000 heures de travail dédiées à des personnes en insertion.

Tout comme le dispositif des Zones Franches Urbaines, le dispositif d'insertion des chartes d'insertion, ici avec le BTP, fera ses preuves.

Parce qu'en ces temps de crise, il faut offrir de vraies perspectives d'accès ou de retour à l'emploi.

Parce qu'un traitement social de la crise, même s'il est indispensable tant la période est difficile, ne doit pas apparaître comme la seule réponse de nos politiques publiques.

Parce qu'insérer durablement est non seulement facteur de développement économique et de croissance, mais aussi source de construction de lien social.

Et enfin parce que le lien social, c'est le terreau même de la société plus juste, fraternelle et équilibrée que nous appelons de nos vœux.

Pour finir, Monsieur le Président, chers collègues, je souhaite rappeler trois chiffres à une époque où l'évaluation des politiques publiques est plus que jamais une obligation : au 31 décembre 2008, les plans locaux pour l'insertion et l'emploi est, ouest et centre, c'est-à-dire de l'ensemble de notre territoire communautaire, ont permis l'accompagnement vers l'emploi de 2507 personnes dont 1122 en parcours actif et 356 en accession durable à l'emploi.

Certes, ce n'est pas encore assez, de la même manière que la construction et l'accès au logement social dans le domaine de l'habitat, mais les actions précédemment évoquées vont dans le bon sens et montrent que MPM se saisit de l'ensemble des outils d'insertion par l'économique qui existent, tant au niveau local, national, que désormais européen.

Collectivement, avec l'aide de nos 18 Maires dont je salue l'engagement constant en la matière, nous accentuerons encore ces réussites.

Pour l'ensemble des habitants de la Communauté Urbaine, nous nous y engageons.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

40. RNOV 007-26/03/09 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation d'une Autorisation de Programme pour l'année 2009

Madame ANDRIEUX.- Monsieur le Président, chers collègues, je profite de cette délibération strictement technique sur les aides publiques à la pierre pour pointer là encore le double langage du Gouvernement en la matière.

(Protestations)

Mes chers collègues, soyez un peu objectifs, cela vous concerne.

D'un côté, un discours portant sur une mobilisation des budgets de l'Etat pour produire plus et mieux de logements sociaux. De l'autre, l'annonce de la stagnation des crédits qui permettent de financer cette ambition.

Lundi dernier, le Bureau du Comité Régional de l'Habitat s'est réuni pour étudier les prévisions 2009 dans notre région.

Devant les professionnels du secteur, devant nos collectivités territoriales présentes, l'Etat nous a demandé de produire 18% de logements en plus avec les mêmes budgets.

Cela signifie que pour atteindre les objectifs, il faudra soit sacrifier les crédits de certaines aides comme ceux consacrés aux réhabilitations (crédits palulos) ; soit demander à nos collectivités territoriales d'apporter une fois de plus des financements complémentaires.

Car, soyons clairs, les bailleurs sociaux ne pourront pas produire plus sans équilibrer financièrement les opérations qu'ils montent.

On ne peut pas sacrifier les réhabilitations. On ne peut pas systématiquement demander aux collectivités territoriales de substituer à la carence de l'Etat.

La réponse est un peu courte. Je pense d'ailleurs qu'elle n'a convaincu personne.

Dans les prochains mois, mes chers collègues même si nous voterons des deux mains cette délibération car comme le disait mon collègue Patrick Magro, vous avez une volonté, Monsieur le Président, politique de soutenir l'habitat, nous devons continuer à être vigilants pour que l'Etat assume effectivement les engagements qu'il a pris.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEVELOPPER LES TRANSPORTS URBAINS ET PERIURBAINS

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Molino, la Commission s'est réunie le 18 mars, pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur MOLINO.- Sur le premier rapport, il y a eu un avis favorable de la Commission et un vote contre. Les autres rapports ont reçu un avis favorable unanime de la Commission.

41. DTUP 001-26/03/09 CC - Actualisation des tarifs du réseau RTM

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur HABRANT.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs ce rapport sur l'actualisation des tarifs du réseau RTM m'interpelle, je ne vais pas me lancer dans un discours de spécialiste, nous n'en avons pas le temps et puis, je ne suis pas spécialiste.

Je ne suis qu'un citoyen Saussetois qui trouve cette proposition de baisse du ticket solo vraiment sympathique au premier abord. Mais je n'arrive pas à comprendre certaines contradictions.

Ce ticket solo est pris dans le bus pour 50%, ce qui entraîne pour le chauffeur une perte de temps, donc un ralentissement du trafic, donc un problème de timing. Pour les usagers une attente trop longue. Ce qui ira à l'encontre du but recherché.

Le ticket solo ne lutte pas contre la fraude contrairement à l'abonnement. De plus on souligne que le but est de réorganiser la tarification en faveur des revenus modestes.

Il nous semble normal d'aider les personnes en difficulté, mais voulant mieux connaître les tarifs appliqués par la RTM. Je suis allé sur la page web de la RTM, j'ai tapé « tarif », et j'ai lu :

- moins de 18 ans avec abonnement voyage unité : à 0.96 euro,
- 18-25 ans idem,
- chômeur : gratuité,
- RMI : gratuite,
- Mutilé : gratuité,
- Aveugle civil : gratuité,
- 26-64 ans : 1.20 euros,
- 65 à 74 ans : 0.60 euro,
- 75 ans et plus : 0.60 euro,
- Non imposable : gratuité,
- Ancien combattant : gratuité.

Les revenus modestes, il me semble, sont déjà pris en compte.

Le ticket solo est pris par 13000 touristes environ, ce ne sont pas des revenus modestes.

Monsieur LE PRESIDENT.- Par 13 millions d'usagers sur l'année.

Monsieur HABRANT.- Pour récupérer cette perte de recettes conséquente à la baisse du ticket solo, la compensation se fera par une augmentation qui passera de 41 à 43 euros pour l'abonnement mensuel et de 400 à 420 euros pour l'abonnement annuel.

Alors là bravo ! Cette mesure qui touchera nos concitoyens abonnés est difficilement compréhensible dans la situation actuelle. Vous l'avez tous rappelé tout à l'heure et là, je crois que l'on est tous d'accord.

Vous profitez d'un contexte réglementaire nouveau dans le cadre de la mesure dite « Prime transport ! »

Mais c'est quoi la prime transport ? La prime transport c'est tout simplement le décret n°2008-1501 du 30 décembre 2008 relatif au remboursement des frais de transport des salariés mis en place par le Gouvernement de Monsieur le Premier Ministre François Fillon qui demande aux employeurs de prendre en charge 50% du prix de l'abonnement, mais pas seulement pour les transports en commun puisque c'est également valable pour la location de vélo.

On profite d'une mesure gouvernementale sociale dont le but était de réduire le tarif des abonnés pour faire exactement le contraire. Voilà pourquoi cette mesure est pour moi, un super effet d'annonce, qui consiste à déshabiller Paul pour habiller Jacques.

Notre Communauté a des soucis financiers, ce qui entraîne des choix, et souvent un ralentissement de projets.

Nous, conseillers communautaires des 18 communes de MPM, nous allons devoir voter des contributions conséquentes dans les rapports qui suivent. Chaque année, MPM donne des millions d'euros en subventions d'équilibre à la RTM.

Il me semble logique qu'aujourd'hui avant de prendre de telles mesures, on devrait penser à l'équilibre des finances de la RTM, ce qui entraînerait une baisse de l'aide portée par nos 18 communes.

Notre groupe votera pour ce rapport, afin de souligner le bienfait de la mesure gouvernementale, qui elle, sans démagogie aucune, va dans le bon sens.

(Applaudissements)

Monsieur MOLINO.- En matière de transports, il y a un coût pour les 17 autres communes dont il faut tenir compte.

Pour en revenir à la RTM, je rappellerai que le ticket solo représente 13 millions d'usagers, ce qui est d'une importance capitale. La diminution du ticket solo est une bonne chose au regard des usagers qui l'utilisent.

J'attire l'attention sur le fait que d'autres dispositions ont été prises. Il ne faudrait pas que tout se répercute sur le ticket solo. Si vous analysez les choses, vous allez vous apercevoir qu'il y a le remboursement à hauteur de 50% par les employeurs de l'abonnement pour les salariés des entreprises.

Quand on regarde ce qui se fait sur Paris, Lyon ou d'autres avec les « cartes oranges » que nous n'avons pas ici, je crois que c'est un juste retour des choses.

Par ailleurs, j'indique qu'avec la carte liberté, le ticket est ramené à 1.26 euros, tout en précisant que cette carte liberté peut se recharger à l'unité, cela signifie que les usagers pourront bénéficier de tarifs moindres que le ticket solo.

Tous les efforts faits par la RTM sont faits dans le but d'attirer le plus d'usagers vers ces cartes.

Ensuite, même si l'on peut regretter qu'il y ait encore des difficultés au niveau des TER, il faut savoir que maintenant, avec la carte RTM, on peut prendre le train. On peut regretter, Monsieur le Président, malgré les efforts faits au niveau du Conseil Régional, qu'il n'y ait pas suffisamment de personnes pour conduire les trains car c'est bien les difficultés que nous rencontrons.

Je me félicite que ce rapport ait été voté par une large majorité au niveau de la Commission.

Monsieur ZERIBI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais vous faire part de ma satisfaction de voir ce rapport à l'ordre du jour aujourd'hui.

Dès ma prise de fonction à la RTM, j'ai clairement indiqué que je trouvais inacceptable que nous puissions détenir le record de France du titre à l'unité le plus cher et il me paraissait important, notamment dans le contexte de crise mais pas seulement, que nous fassions un geste pour pouvoir rendre un peu de pouvoir d'achat à nos concitoyens et notamment aux plus vulnérables. J'insiste sur ce point car même si effectivement on espère que le plus d'abonnés possible puissent être fidélisés à la RTM, la réalité veut qu'il y ait 13 millions de voyages par an effectués à partir du titre solo qui est le plus cher de France. Et ce sont les personnes les plus vulnérables qui aujourd'hui consomment ce ticket.

Ce titre à la RTM est le plus consommé mais nous n'avons pas voulu avec le Président Caselli et ceux qui travaillent sur ce dossier, simplement nous en tenir au titre solo. Notre objectif est clair : être utile socialement, avec un transport en commun abordable pour tous et efficace économiquement parce que nous avons aussi le souci de l'équilibre financier tant de la RTM que de la Communauté Urbaine.

Cette grille tarifaire porte cette volonté-là. Pourquoi ? Parce que si nous avons baissé le titre à l'unité, nous avons aussi souhaité ne pas toucher les abonnements qui concernent les jeunes, ne pas toucher les abonnements qui concernent les personnes âgées, ne pas toucher les abonnements et les tarifs sociaux qui sont le fait de compensations de collectivités et la Ville de Marseille compense notamment les titres pour les chômeurs. Ces tarifs, nous ne les avons pas touchés pour ne pas augmenter les compensations.

En revanche, effectivement, nous avons profité d'une mesure gouvernementale. Mais est-ce un délit dans notre belle République que de profiter d'une bonne mesure gouvernementale ? Il y en a si peu que lorsqu'elles sont là et qu'elles existent, autant s'en servir et les utiliser !

La prime transport est la bienvenue et nous demandons d'autres mesures de ce type pour pouvoir les utiliser ! Ce n'est malheureusement pas le cas et nous sommes en panne de ce point de vue.

J'anticipe quelque peu mes chers collègues, pour vous dire que le transport en commun est décrété comme une priorité par notre collectivité et je m'en réjouis. Et de ce point de vue, des délibérations concernant des études qui vont être lancées sur le tramway, sur le bus à haut niveau de service seront examinés tout à l'heure. Cette qualité-là est indispensable pour rendre un service attendu par nos concitoyens.

Je peux vous dire que je suis fier d'une chose, c'est qu'après ce Conseil Communautaire, nous ne détiendrons plus le record du ticket le plus cher de France parmi les grands réseaux. C'était important de parvenir à cet objectif qui était aussi un engagement électoral. En qualité de jeune élu, j'aime quand les promesses sont tenues et celle-là, vous ne pourrez pas nous rétorquer que nous ne l'avons pas tenue. Merci.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité.

Votes contre de M. Guigui, Sanmarco, Daumergue

Abstentions de MM. Fouquet et Habrant

Zéribi ne participe pas au vote.

42. DTUP 002-26/03/09 CC - Contribution d'investissement 2009 versée à la Régie des Transports de Marseille pour l'exploitation des services de transports publics urbains de Marseille Provence Métropole - Approbation et affectation d'une autorisation de programme.

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

43. DTUP 003-26/03/09 CC - Amélioration de performance de dix lignes structurantes du réseau de bus RTM à Marseille - Modification et réduction de l'Autorisation de Programme 2008/00135 et création d'une nouvelle Autorisation de Programme.

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

44. DTUP 004-26/03/09 CC - Affectation d'une Autorisation de Programme pour les études d'une ligne de bus à haut niveau de Service à Marseille

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

45. DTUP 005-26/03/09 CC - Augmentation et affectation de l'Autorisation de Programme relative à l'étude, la fourniture et la mise en place opérationnelle d'un système billettique des réseaux de transports en commun du territoire communautaire

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

46. DTUP 006-26/03/09 CC - Autorisation de programme 2006/00107 - Réduction de l'autorisation relative à l'étude sur la création d'un couloir de bus sur le boulevard Einstein

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

47. DTUP 007-26/03/09 CC - Création et affectation d'une autorisation de programme relative à l'étude et la construction d'une gare maritime sur l'île du Frioul

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

48. DTUP 008-26/03/09 CC - Euroméditerranée - Augmentation de l'autorisation de programme pour la réalisation du parc de stationnement Arvieux à Marseille

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

49. DTUP 009-26/03/09 CC - Création et affectation d'une Autorisation de Programme relative à des travaux de sécurité dans des parkings de compétence communautaire.

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

50. DTUP 010-26/03/09 CC - Etudes relatives à la création du pôle d'échanges Capitaine Gèze Marseille 14ème arrondissement. Affectation d'une Autorisation de Programme

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

51. DTUP 011-26/03/09 CC - Convention relative au financement de la réalisation de la Halte Saint Joseph - Le Castellans - Approbation de l'avenant n° 1

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

52. DTUP 012-26/03/09 CC - Paiement de cotisations annuelles auprès d'associations relatives au transport : GART et LEPILOTE.

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

53. DTUP 013-26/03/09 CC - Opération Tramway n°I5207-01. Actualisation de l'autorisation de programme

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

54. DTUP 014-26/03/09 CC - Réalisation d'une station de Tramway sur La Canebière - Affectation d'une Autorisation de Programme

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

55. DTUP 015-26/03/09 CC - Opération de prolongement du réseau de Tramway du Cours Saint Louis jusqu'à Castellane. Etudes et missions associées. Affectation d'une Autorisation de Programme

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

56. DTUP 016-26/03/09 CC - Accroissement de la capacité du matériel roulant pour le réseau de Tramway de Marseille - Acquisition de 26 modules d'extension des rames auprès de la Société Bombardier Transport - Affectation d'une Autorisation de Programme

Madame LOTA.- Monsieur le Président, mes chers collègues, les membres du groupe UPAC sont particulièrement satisfaits et heureux de cette délibération. En effet le programme de tramway jugé un peu flou par certains opposants de la précédente mandature devient aujourd'hui un programme audacieux pour la Communauté Urbaine.

La ligne Noailles / Caillols qui semblait être boudée par les usagers est en surcharge aujourd'hui aux heures de pointe. Elle représente donc un réel intérêt pour nos usagers et remplit son contrat de déconcentration de véhicules extérieurs vers le centre-ville.

Je suis d'ailleurs persuadée que la ligne Castellane / Cours Saint Louis bénéficiera du même succès et qu'elle pourrait même susciter quelques envieux du côté de la Place du Quatre Septembre. Le plan de déplacements urbains voté en 2006 prend aujourd'hui tout son sens. C'est une véritable valeur ajoutée et il serait maladroit de freiner cet objectif de développement au moment où notre ambition nous fait rivaliser avec les grandes capitales européennes.

Le groupe UPAC vous remercie Monsieur le Président d'avoir confirmé l'engagement de cette ambition lors du débat sur les orientations budgétaires. Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

57. DTUP 017-26/03/09 CC - Frais d'études et travaux de réparation de voie ferrée sur l'ouvrage d'art Saint Pierre. Affectation d'une Autorisation de Programme

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

58. DTUP 018-26/03/09 CC - Opération de prolongement de la ligne 1 du métro de Marseille de la Timone à la Fourragère. Actualisation de l'autorisation de programme

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

59. DTUP 019-26/03/09 CC - Etudes relatives à l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze. Affectation d'une Autorisation de Programme

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je suppose que vous vous réjouissez également du lancement de ces études .

Madame LOTA.- Absolument Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous en remercie. Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

UNE AGGLOMERATION ECO RESPONSABLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Vassal, la Commission s'est réunie le 23 mars. Pouvez-vous nous faire un compte rendu ?

Madame VASSAL.- Monsieur le Président, tout s'est très bien passé, les 31 rapports ont été votés à l'unanimité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous allons grouper le vote de ces rapports.

Monsieur LAPEYRE.- Monsieur le Président, je souhaite intervenir sur le rapport n°63.

Monsieur le Président, chers collègues, valoriser les déchets, c'est contribuer au développement durable. Il est beaucoup plus intéressant de produire de l'énergie à partir des déchets plutôt que de les laisser pourrir.

Dans une décharge, les déchets organiques sont dégradés et décomposés à l'abri de l'air sous l'effet de micro organismes. La décomposition génère du biogaz dont la production est estimée à environ 200 m3 par tonne de déchets sur une période de 20 ans.

Le stockage des déchets augmente les émanations de gaz à effet de serre, mais leur méthanisation limite la propagation de ce gaz.

Le biogaz est une énergie renouvelable issue des déchets comme ceux qui sont enfouis dans la décharge de la Crau. Ce biogaz est composé d'environ 50% de méthane valorisable dans une filière énergétique.

La forte capacité du méthane à absorber les infrarouges lui donne un pouvoir de réchauffement 20 fois plus élevé que celui du CO₂. La combustion du méthane permet d'éviter la combustion de matières fossiles –fortes- émettrices de gaz à effet de serre. A titre indicatif, 1 mètre cube de méthane est équivalent à 1 litre d'essence.

La forte contribution du biogaz à l'effet de serre justifie à lui seul l'intérêt primordial de le capter.

Ce réseau de captage a été mis en place à la décharge de la Crau pour extraire et brûler en torchères le biogaz produit par la décomposition des déchets.

Une installation de traitement thermique par évaporation des lixiviats est opérationnelle pour chauffer ces lixiviats avec les fumées de combustion du biogaz.

Cette technique permet l'évaporation de l'eau contenue dans les lixiviats.

La valorisation énergétique de ce biogaz peut se faire par production d'électricité et de chaleur, par transformation thermochimique du méthane en hydrogène ou par utilisation de ce gaz dans des procédés de fabrication de carburants liquides.

Avec le centre de stockage de déchets de la Crau à Entressen qui est aujourd'hui la 6^{ème} décharge en France en volume de stockage avec plus de 435 000 tonnes de déchets réceptionnés, Marseille Provence Métropole peut être montrée en exemple en matière de gestion modernisée de ses déchets.

Avant la présidence de Jean Claude Gaudin, aucune politique en matière de traitement des déchets sur le site de la Crau n'avait été engagée et cette décharge était devenue la plus grande décharge à ciel ouvert d'Europe avec des impacts très négatifs sur l'environnement, sur les sols, sur l'air, sur les nappes phréatiques et sur le paysage. C'est sous son impulsion et avec l'appui de l'ancienne majorité que notre Communauté Urbaine avait pris ce problème à bras le corps.

Il est bon de rappeler que le coût global de l'opération de modernisation et de réhabilitation du centre de la Crau s'élevait à 54 millions d'euros. Cet investissement a été nécessaire car après sa fermeture et l'arrêt de ses activités, le site de la Crau restera sous surveillance pendant 30 ans.

Avec le rapport qui est soumis à notre Conseil et qui porte sur la mise en place d'une délégation de service public pour l'exploitation du service public de traitement et de valorisation du biogaz sur le centre de stockage des déchets de la Crau, vous poursuivez, Monsieur le Président, la politique initiée par le Président Gaudin en matière de modernisation et de réhabilitation de la décharge de la Crau.

Monsieur le Président, d'autres actions doivent être menées dans les prochaines années sur le site pour continuer à le réhabiliter et à le préserver.

Nous ne devons pas rester les bras croisés et nous devons agir car nous devons continuer à investir dans l'avenir en préservant l'environnement et celui des générations futures.

Monsieur le Président, quels moyens comptez vous mettre en œuvre pour dépolluer la nappe phréatique et contrôler la qualité des eaux superficielles et souterraines ?

Que comptez-vous faire pour permettre de réintégrer le site dans un environnement naturel ?

Quelles mesures comptez-vous prendre en matière d'urbanisme pour empêcher tout usage futur des sols gravement pollués ?

La captage du biogaz est l'une des actions à entreprendre pour réhabiliter le site de la Crau et sa mise en réseau, ainsi que sa gestion par le biais d'une délégation de service public permettront d'en assurer son optimisation.

Le groupe UPAC est favorable à un système de gestion des déchets ménagers modernisé qui s'appuie :

- sur le développement des énergies nouvelles et renouvelables,
- sur la réduction du volume des déchets,
- sur le développement du recyclage, du tri et de la valorisation,

et c'est dans cet esprit que notre groupe votera en faveur du rapport proposé.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Lapeyre.

Je vais mettre aux voix l'ensemble des rapports examinés par la Commission. Monsieur Rouzaud, y a-t-il des observations particulières.

Monsieur ROUZAUD.- Il n'y a pas d'observations particulières. Avis favorable sur l'ensemble des rapports.

60. AGER 001-26/03/09 CC - Exploitation du service public d'assainissement de la commune de Saint-Victoret - Procédure de Délégation de Service Public- Approbation du choix du délégataire du contrat d'affermage et du règlement de service - Approbation de la surtaxe communautaire.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

61. AGER 002-26/03/09 CC - Exploitation du Service Public d'eau de la commune de Carnoux-en-Provence. Procédure de délégation de service public - Approbation du choix du délégataire du contrat d'affermage et du règlement de service. Approbation de la surtaxe communautaire.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

62. AGER 003-26/03/09 CC - Exploitation du Service Public d'assainissement de la commune de Carnoux-en-Provence et de la zone industrielle de Gémenos. Procédure de délégation de service public - Approbation du choix du délégataire du contrat d'affermage et du règlement de service. Approbation de la surtaxe communautaire.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

63. AGER 004-26/03/09 CC - Approbation du principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du service public de traitement et valorisation du biogaz sur le centre de stockage des déchets de la Crau

Le rapport est adopté à l'unanimité.

64. AGER 005-26/03/09 CC - Budget Assainissement - Approbation des opérations d'investissement nouvelles et des augmentations

d'autorisations de programme existantes dans le cadre du Budget Primitif 2009 - Création d'autorisations de programme.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

65. AGER 006-26/03/09 CC - Budget Eau - Approbation des opérations d'investissement nouvelles et des augmentations d'autorisations de programme existantes dans le cadre du Budget Primitif 2009 - Création d'autorisations de programme.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

66. AGER 007-26/03/09 CC - Affectation de nouvelles autorisations de programme et augmentation d'autorisations de programme existantes pour les travaux sur les ouvrages de l'eau potable.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

67. AGER 008-26/03/09 CC - Etudes et interventions diverses sur le réseau pluvial - programme 2009/2011 - Approbation de la création et affectation d'une autorisation de programme.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

68. AGER 009-26/03/09 CC - Affectation de nouvelles autorisations de programme pour les travaux sur les ouvrages d'assainissement.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

69. AGER 010-26/03/09 CC - Opérations pluviales réalisées au nom et pour le compte de la Ville de Marseille - Création des opérations d'investissement nouvelles et revalorisation d'autorisation de programme existante dans le cadre du Budget Primitif 2009.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

70. AGER 011-26/03/09 CC - Affectation d'une Autorisation de Programme pour la desserte sanitaire du chemin de Bizet et du hameau Charmasson-Favants à Marseille (16ème arrondissement)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

71. AGER 012-26/03/09 CC - Affectation d'une Autorisation de Programme pour la dilatation des conduites sanitaires de l'avenue Lacanau à Marignane

Le rapport est adopté à l'unanimité.

72. AGER 013-26/03/09 CC - Affectation d'une Autorisation de Programme pour la desserte sanitaire du Chemin de l'Oule - Marseille - 12ème arrondissement.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

73. AGER 014-26/03/09 CC - Affectation d'une Autorisation de Programme pour la desserte sanitaire de l'allée des Roseaux et du boulevard des Oliviers - Ensuès-la-Redonne.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

74. AGER 015-26/03/09 CC - Affectation d'une Autorisation de Programme pour la réhabilitation des puits d'accès au collecteur d'eaux usées - périphérique nord - Marseille.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

75. AGER 016-26/03/09 CC - Affectation d'une Autorisation de Programme pour la desserte sanitaire du Vallon des Peyrards - Septèmes-les-Vallons.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

76. AGER 017-26/03/09 CC - Affectation d'une Autorisation de Programme pour la conduite d'alimentation du réservoir d'eau potable de Niolon au Rove

Le rapport est adopté à l'unanimité.

77. AGER 018-26/03/09 CC - Affectation d'une Autorisation de Programme pour la sécurisation de la distribution d'eau potable - Motorisation des vannes de départ des réservoirs à Allauch

Le rapport est adopté à l'unanimité.

78. AGER 019-26/03/09 CC - Affectation d'une Autorisation de Programme pour la sécurisation de la qualité de l'eau potable - Installation d'analyseurs de chlore sur le réseau de distribution de la Communauté Urbaine

Le rapport est adopté à l'unanimité.

79. AGER 020-26/03/09 CC - Affectation d'une Autorisation de Programme pour l'amélioration de la distribution d'eau potable à La Ciotat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

80. AGER 021-26/03/09 CC - Affectation d'une Autorisation de Programme pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable du quartier Chave - Marseille, 5ème arrondissement.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

81. AGER 022-26/03/09 CC - Affectation d'une Autorisation de Programme pour la sécurisation de la qualité de l'eau potable

Le rapport est adopté à l'unanimité.

82. AGER 023-26/03/09 CC - Adduction d'eau potable - Affectation d'une Autorisation de Programme pour la dérivation Camoins Aubagne du Canal de Marseille

Le rapport est adopté à l'unanimité.

83. AGER 024-26/03/09 CC - Affectation d'une Autorisation de Programme pour l'extension du réseau de distribution d'eau potable du Chemin du Creux du Loup à Ensues La Redonne

Le rapport est adopté à l'unanimité.

84. AGER 025-26/03/09 CC - Affectation d'une Autorisation de Programme pour la sécurisation de la distribution d'eau potable - Construction d'un deuxième réservoir à Luminy à Marseille (9ème arrondissement)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

85. AGER 026-26/03/09 CC - Affectation d'une Autorisation de Programme pour la sécurisation de la distribution d'eau potable - Construction d'un réservoir à Port Miou à Cassis

Le rapport est adopté à l'unanimité.

86. AGER 027-26/03/09 CC - Affectation d'une Autorisation de Programme pour le réseau de distribution d'eau potable de Saint Julien Salette à Marseille (12ème arrondissement)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

87. AGER 028-26/03/09 CC - Amélioration du réseau de distribution d'eau potable. Affectation d'une Autorisation de Programme pour l'installation de débimètres et d'une vanne de régulation à Marseille.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

88. AGER 029-26/03/09 CC - Distribution d'eau potable. Affectation d'une Autorisation de Programme pour la sécurisation de l'alimentation du pompage des Bastides à Marseille (15ème arrondissement).

Le rapport est adopté à l'unanimité.

89. AGER 030-26/03/09 CC - Renforcement du réseau de distribution d'eau potable Val de Ricard / Lombardi - Communes de Ensues La Redonne et de Carry Le Rouet - Affectation d'une Autorisation de Programme

Le rapport est adopté à l'unanimité.

90. AGER 031-26/03/09 CC - Sécurisation de l'adduction en eau potable. Affectation d'une Autorisation de Programme pour la mise en place de vannes de sectionnement sur le canal de Marseille.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

91. AGER 032-26/03/09 CC - Augmentation de l'affectation d'une Autorisation de Programme pour le renouvellement et la pose de vannes standards dans les réservoirs et stations de pompage et sur l'ensemble du réseau de distribution d'eau potable de la Communauté Urbaine

Le rapport est adopté à l'unanimité.

92. AGER 033-26/03/09 CC - Approbation d'une augmentation d'autorisation de programme pour l'extension de capacité de l'usine de production d'eau potable de la Ciotat.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

93. AGER 034-26/03/09 CC - Création d'un complexe de bassins de rétention d'eaux unitaires sous le Cours Pierre Puget dans le sixième arrondissement de Marseille - Affectation d'une revalorisation d'autorisation de programme

Le rapport est adopté à l'unanimité.

94. AGER 035-26/03/09 CC - Canal de Marseille - Affectation d'une autorisation de programme pour la création d'un évacuateur de crue sur le barrage de Saint Christophe.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

95. AGER 036-26/03/09 CC - Canal de Marseille. Affectation d'une Autorisation de Programme pour la création de la galerie de la Mure (1ère tranche).

Le rapport est adopté à l'unanimité.

96. AGER 037-26/03/09 CC - Programme de restauration et d'entretien du Jarret - Approbation de l'affectation d'une Autorisation de Programme

Le rapport est adopté à l'unanimité.

97. AGER 038-26/03/09 CC - Création du bassin souterrain de rétention d'eaux unitaires Lajout - deuxième arrondissement de Marseille - Affectation d'une autorisation de programme

Le rapport est adopté à l'unanimité.

98. AGER 039-26/03/09 CC - Adduction en eau potable - Augmentation de la capacité de la station de pompage souterraine du Puits Saint Joseph - Marseille 15ème arrondissement - Phase études et travaux préparatoires - Affectation d'une autorisation de programme

Le rapport est adopté à l'unanimité.

99. AGER 040-26/03/09 CC - Desserte pluviale du Vallon des Tuves - Marseille 15ème arrondissement- Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme

Le rapport est adopté à l'unanimité.

100. AGER 041-26/03/09 CC - Lutte contre les inondations - Recalibrage du Ruisseau des Aygalades entre le boulevard de Briançon et la mer - Marseille 2ème arrondissement - Augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme

Le rapport est adopté à l'unanimité.

101. AGER 042-26/03/09 CC - Canal de Marseille - Restauration de l'aqueduc de Roquefavour - 1ère tranche - Communes d'Aix en Provence et Ventabren - Affectation d'une Autorisation de Programme.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

102. AGER 043-26/03/09 CC - Paiement de la cotisation 2009 à l'Association AMORCE

Le rapport est adopté à l'unanimité.

103. AGER 044-26/03/09 CC - Paiement de la cotisation 2009 au Cercle National du Recyclage (CNR)

Le rapport est adopté à l'unanimité.

104. AGER 045-26/03/09 CC - Attribution d'une subvention au Comité Départemental des Bouches-du-Rhône de la Ligue contre le Cancer

Le rapport est adopté à l'unanimité.

105. AGER 046-26/03/09 CC - Attribution d'une subvention à l'Association "Notre Atelier Commun"

Le rapport est adopté à l'unanimité.

106. AGER 047-26/03/09 CC - Réponse à l'appel à projets "PACA Labs" FEDER / Région PACA "Gestion informatique des flux de déchèteries de Marseille Provence Métropole"

Le rapport est adopté à l'unanimité.

107. AGER 048-26/03/09 CC - Approbation de la modification du zonage d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur le territoire du Rove

Le rapport est adopté à l'unanimité.

VOIRIE ET SIGNALISATION

Monsieur LE PRESIDENT.- M. Masse étant excusé, Monsieur Tixier, pouvez-vous en tant que Vice-président faire un compte rendu des travaux de la Commission ?

Monsieur TIXIER.- Monsieur le Président mes chers collègues, tous les rapports ont reçu un avis favorable unanime de la Commission.

Je dirai quelques mots sur le rapport VOI 007 puisqu'il s'agit de l'affectation de l'autorisations de programme pour les études de piétonisation du centre-ville et du Vieux Port de Marseille.

Lorsqu'on m'avait proposé la Vice-présidence déléguée à la piétonisation, on m'a dit que ma mission serait de mettre de l'huile entre les uns et les autres. Comme j'ai l'impression que les choses sont en bonne voie, je suis heureux de participer demain avec vous à la Mission centre-ville et Vieux Port où j'ai l'impression que je vais retrouver de vieux amis. Merci.

Madame CARADEC.- Monsieur le Président, je serai très brève pour ne pas importuner mes collègues hors Marseille. Je renouvelle ma remarque faite en Commission où je m'étonnais de ne pas avoir été associée en ma qualité d'Adjointe au Maire de Marseille aux programmations de voirie des Mairies de secteur alors que je vous l'avais demandé Monsieur le Président.

Marseille étant une et indivisible et afin que le Maire de Marseille connaisse bien les travaux qui vont être engagés sur sa commune, je vous demande un récapitulatif chiffré des programmations de chaque Mairie de secteur et vous demande pour l'avenir d'être associée à ces réunions.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Caradec, je n'ai fait que poursuivre ce qui se faisait avant, mais vous serez tenue informée et vous participerez aux réunions lorsqu'elles auront lieu.

108. VOI 001-26/03/09 CC - Opérations de voirie : Création et revalorisation d'autorisations de programme destinées aux opérations de création, aménagement, entretien et grosses réparations des voies

communautaires et de leurs dépendances; achat de matériel et mobilier urbain, signalisation et fonds de concours.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

109. VOI 002-26/03/09 CC - Opérations Circulation : aménagements, modernisation et grosses réparations des installations de signalisation tricolore ; achat de matériel ; études de circulation - Affectation d'autorisations de programme

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

110. VOI 003-26/03/09 CC - Création d'autorisations de programme et revalorisation d'autorisations de programme existantes dans le cadre du Budget Primitif 2009.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

111. VOI 004-26/03/09 CC - Affectation de la relavorisation de l'Autorisation de Programme pour l'élargissement du chemin de la Parette et création de la voie U464 à Marseille 12^{ème} arrondissement-

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

112. VOI 005-26/03/09 CC - Affectation de l'Autorisation de Programme pour des travaux de réhabilitation du Tunnel Vieux Port à Marseille (2ème et 7ème arrondissements) .

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

113. VOI 006-26/03/09 CC - Travaux sur l'avenue Vaudoyer à Marseille (2ème arrondissement) - Affectation de la revalorisation de l'augmentation de l'Autorisation de Programme pour le raccordement de Voirie

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

114. VOI 007-26/03/09 CC - Affectation de l'Autorisation de Programme pour les études de piétonisation du Centre Ville et du Vieux-Port de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PORTS DE PLAISANCE – PORT DE COMMERCE – AEROPORT

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Piccirillo, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux de la Commission ?

Monsieur PICCIRILLO.- Les 6 rapports ont reçu un avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations sur ces rapports ? Je les soumets tous à votre vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

115. POR 001-26/03/09 CC - Ports de plaisance de la Communauté Urbaine - Création et Affectation d'une Autorisation de Programme pour la gestion informatique des ports

Le rapport est adopté à l'unanimité.

116. POR 002-26/03/09 CC - Ports de plaisance de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole - Rénovation des digues de protection portuaire - Création et affectation d'une autorisation de programme

Le rapport est adopté à l'unanimité.

117. POR 003-26/03/09 CC - Ports de plaisance de la Communauté Urbaine - Création et Affectation d'une Autorisation de Programme pour l'acquisition de matériel de transport

Le rapport est adopté à l'unanimité.

118. POR 004-26/03/09 CC - Ports de plaisance de la Communauté Urbaine - Augmentation de l'autorisation de programme pour les grosses réparations du Vieux Port

Le rapport est adopté à l'unanimité.

119. POR 005-26/03/09 CC - Création et Affectation de l'Autorisation de Programme pour l'extension du Port du Frioul

Le rapport est adopté à l'unanimité.

120. POR 006-26/03/09 CC - Contrat de Délégation de Service Public n°06/192 relatif à la gestion, animation et développement du Port de la Pointe Rouge - Approbation de l'avenant n°2

Le rapport est adopté à l'unanimité.

EQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - PATRIMOINE FONCIER - PROTECTION ET SÉCURITÉ DES ESPACES COMMUNAUTAIRES

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Colin, comment s'est déroulée la Commission ?

Madame COLIN.- Le rapport a reçu un avis favorable unanime de la Commission.

121. EPPS 001-26/03/09 CC - Exercice du Droit de Prémption Urbain de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur la commune du Rove

Monsieur ESSAYAN.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RELATIONS EXTERIEURES

122. REX 001-26/03/09 CC

Monsieur LE PRESIDENT.- Le dossier de cette Commission est retiré.

DÉVELOPPEMENT DURABLE - INNOVATIONS - PROSPECTIVE.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Diard, pouvez-vous nous faire un compte-rendu des travaux de la Commission qui s'est tenue le 23 mars ?

Monsieur DIARD.- Les différents rapports ont reçu un avis favorable. Le premier rapport a suscité de vifs débats quant à la consultation du public.

Monsieur GIRAUD.- Monsieur le Président, je crois que nous pouvons tous être fiers et heureux de voir que la politique de soutien aux pôles de compétitivité initiée en 2005 par Jean-Claude Gaudin est poursuivie, que cela concerne la gestion des risques, la mer, les problèmes aéronautiques ou encore les problèmes de Luminy, cette politique de soutien à l'innovation est exemplaire et c'est très bien de la poursuivre.

J'ajoute quelques mots sur le plan Campus. C'est une opération exemplaire. En effet, divisés, Aix, Marseille et les Universités ont été retoqués une première fois parce que le projet ne paraissait pas bien structuré.

Du fait de cette difficulté, l'union a été réalisée, que ce soit le domaine universitaire et toutes les collectivités territoriales, bien entendu Marseille Provence Métropole, la Ville de Marseille, le Conseil Général, le Conseil Régional se sont groupées et le projet a été accepté.

J'ai le plaisir, faisant partie du comité de pilotage, de dire que la Ministre a écrit au Recteur au mois de février pour dire : « *Le comité confirme son appréciation positive sur le dossier, le contenu des propositions formulées dans le cadre de l'opération Campus et le projet de fusion des Universités se conjuguent pour produire de bonnes conditions de visibilité nationale et internationale de l'université Aix Marseille.* »

En effet, ces campus étaient, nous le savons tous, isolés. Grâce aux collectivités territoriales, grâce à MPM, au Conseil Régional et à la Ville de Marseille, Luminy, on peut l'espérer, ainsi que le technopôle de Château Gombert et de Saint Jérôme, pourront avoir

une vie pour le plus grand bien des étudiants et surtout du développement de notre région. Je crois que c'est une démonstration éclatante de l'union pour l'avenir, c'est-à-dire pour la jeunesse.

Monsieur MOREL.- Je voudrais aller exactement dans le sens du Professeur Giraud pour dire combien l'unité des collectivités a été importante, mais pour dire aussi que l'unité des Présidents d'université et des universités a été importante. L'opération Plan Campus, comme l'opération de fusion est une opération difficile où il s'agit de surmonter des années et des années de difficultés. Cela se fait dans les meilleures conditions, même si de temps en temps il y a des difficultés comme cela s'est passé pour Plan Campus.

Cela me permet de dire que cet esprit de concertation qui a dominé le travail sur ces questions n'a pas été celui que le Gouvernement a mené vis-à-vis des chercheurs et des universitaires qui sont en révolte aujourd'hui.

Concernant les mesures qui ont été prises et sur lesquelles il y a eu un recul : pourquoi faire six semaines de grève alors que l'on savait, à la demande des Présidents d'universités, qu'on retirerait les dossiers qui ont été retirés ? Aujourd'hui, le semestre est en jeu parce que le Ministre – et le Gouvernement – a fait une avancée qui n'était pas une avancée. Il a fait des propositions sur lesquelles il est revenu entièrement et aujourd'hui, il y a durcissement du mouvement parce qu'il y a eu ce recul. C'est intolérable et cela montre une très grande incohérence.

(Applaudissements)

Monsieur PEPE.- Monsieur le Président, je suis désolé d'intervenir à l'heure du Patis, mais l'importance de ces rapports fait que je suis obligé de compléter ce qui vient d'être dit. Je suis chercheur, mais je ne suis pas en colère.

C'est la recherche et l'innovation qui permettront de pérenniser les emplois d'aujourd'hui et de créer les richesses et les emplois de demain.

Les pôles de compétitivité mis en place par l'état en 2005 en coordination avec les régions ont pour but de mettre en relation tous les acteurs (privé/public) d'un même secteur d'activités afin de permettre une harmonisation de la recherche et du développement.

La politique de compétitivité doit permettre aux acteurs économiques d'acquérir un rayonnement et un poids économique mondiaux.

Notre institution Marseille Provence Métropole, au cours de la précédente mandature a, sous l'égide de Jean-Claude Gaudin, soutenu la politique de développement des pôles de compétitivité. Le soutien que nous leur apportons aujourd'hui s'inscrit dans la continuation de cette logique et nous devons nous en réjouir.

Je vais maintenant présenter rapidement les pôles de compétitivité car cela n'a pas été fait.

- Pôle gestion des risques et vulnérabilité : nous proposons de le subventionner à hauteur de 5000€. C'est un pôle bi régional (Provence Alpes Côte d'Azur/Languedoc Roussillon). Il a pour objectif de donner une forte identité aux territoires de ces régions en les positionnant au premier européen voire mondial dans le domaine de la gestion des risques. Ce pôle représente 100 entreprises, 7500 emplois directs dont 3500 en Recherche et Développement, 1220 chercheurs dans 57 unités de Recherche.

- Pôle Mer PACA : Nous proposons de la soutenir à hauteur de 30000€.

C'est un pôle bi régional (Provence Alpes Côte d'Azur /Bretagne) à vocation mondiale avec des thématiques orientées vers la mer (sécurité et sûreté maritime, naval et nautisme, ressources énergétiques marines, ressources biologiques marines, environnement et aménagement du littoral)

Il réunit 135 industriels porteurs du projet, 80 laboratoires et organismes de formation, 19500 emplois directs dont 2200 emplois en Recherche et Développement, 2 millions d'euros de Recherche et Développement pour les entreprises, 3 milliards d'euros de chiffre d'affaire.

L'objectif est la création de 3000 emplois à l'horizon 2008/2010 et 200 millions d'euros d'investissement.

- Pôle Pégase auquel nous vous proposons d'accorder une subvention de 20000€

La filière aéronautique est prépondérante en PACA avec 5,5 milliards d'euros de chiffre d'affaire et 35000 emplois, c'est 30% de la recherche et développement de la région, ce qui permet à notre région d'être au premier rang mondial dans la production d'hélicoptères et leader européen sur les satellites et essais.

L'association regroupe 101 adhérents issus du monde académique et industriel. Sur MPM, ce sont 13 entreprises dont Eurocopter représentant plus de 7000 emplois et une dizaine de laboratoires et organismes de recherche.

L'objectif est le développement de nouveaux usages et d'une nouvelle génération de systèmes aéronautiques et spatiaux avec in fine la création de 10000 emplois sur 10 ans.

- Grand Luminy auquel nous proposons d'accorder une subvention de 36000€ pour la gestion d'une pépinière Biotech.

Grand Luminy est une association qui assure des actions d'animation, de communication et de promotion sur le parc technologique de Marseille Luminy.

Elle comporte 54 membres institutionnels issus du monde de l'enseignement supérieur et du monde de l'entreprise, elle est maître d'ouvrage du second œuvre de la pépinière d'entreprises de biotechnologies : 1200 m² de Biotech II qui s'inscrivent dans les 3300 m² d'une offre d'immobilier à vocation d'accueil d'entreprise de biotechnologies dont MPM est maître d'ouvrage.

- Augmentation de l'autorisation de programme relative aux travaux d'aménagement de second œuvre et équipement de la pépinière d'entreprises de Luminy Biotech. Il est proposé une augmentation de 30000€, la subvention passe de 65000 euros à 95000 euros.

Grand Luminy est maître d'ouvrage pour les travaux d'aménagement et d'équipement de la pépinière d'entreprises (650 000 euros) MPM avait subventionné cet équipement à hauteur de 65000 euros,

Les travaux ont connu un surcoût de 13,85 % faisant passer l'investissement de 650 000 à 740 000 euros, surcoût lié à l'adaptation des équipements mutualisés, l'évolution tarifaire de ces équipements et la forte augmentation des coûts des aménagements sur la période, les subventions complémentaires seront sollicitées auprès du département et de la région.

Je ne vais pas être plus long.

(Brouhaha)

C'est le problème lorsqu'on intervient à cette heure-ci. Mais ces délibérations sont très importantes, c'est l'avenir des emplois dans notre Région et on ne peut pas les passer sous silence.

Le Professeur Giraud a parlé de l'opération Campus. C'est quand même très important le projet est subventionné par l'état à hauteur de 586M€ pour un coût global estimé à 966 M€.

MPM contribue au projet et va œuvrer pour désenclaver Luminy et le pôle de l'Etoile par la mise en place de Bus à Haut Niveau de Service pour 83.2 millions d'euros entre Castellane et Luminy et 58 millions d'euros entre le centre-ville et Château-Gombert via St Jérôme et l'Etoile.

Je vous remercie de votre attention et vous demande au nom de notre groupe de voter pour ces rapports.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Pepe de souligner l'importance de ces délibérations.

123. DDIP 001-26/03/09 CC - Nuisances sonores urbaines - Consultation du public pour le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

124. DDIP 002-26/03/09 CC - Attribution d'une subvention à l'association Pôle Euroméditerranéen sur les risques pour le développement du pôle de compétitivité "Gestion des risques et vulnérabilité des territoires"

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

125. DDIP 003-26/03/09 CC - Attribution d'une subvention pour le développement du Pôle de compétitivité Mer PACA

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

126. DDIP 004-26/03/09 CC - Attribution d'une subvention à l'Association Grand Luminy pour la gestion d'une pépinière Biotech - Approbation d'une convention

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

127. DDIP 005-26/03/09 CC - Attribution d'une subvention pour le développement du pôle de compétitivité Pégase - Approbation d'une convention

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

128. DDIP 006-26/03/09 CC - Contribution de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'opération "Campus" d'Aix-Marseille Université.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

129. DDIP 007-26/03/09 CC - Augmentation de l'Autorisation de Programme relative aux travaux d'aménagement de second oeuvre et équipement de la pépinière d'entreprises de Luminy Biotech

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix ce rapport. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, je vous remercie.

(La séance est levée à 13 heures).